

## ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON

S.A., 7 juin 1901.

Établissements Poliet et Chausson  
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1917)

L'industrie du ciment et de la chaux hydraulique s'est développée assez rapidement en France pendant les quelques années qui ont précédé la guerre, et toutes les entreprises rattachées à ce genre d'industrie étaient en pleine prospérité lorsque survinrent les événements d'août 1914. La désorganisation qui s'ensuivit ne fut d'ailleurs pas de très longue durée. Les commandes passées par l'administration de la guerre et surtout les immenses besoins créés par la nécessité de reconstruire les régions dévastées ont permis à la plupart des sociétés de reprendre peu à peu leurs exploitations.

L'activité qui règne actuellement dans ces usines, pour satisfaisante qu'elle soit, ne peut donner qu'une faible idée de ce qu'elle sera après la conclusion de la paix. Car on entrevoit pour cette époque des demandes considérables auxquelles la production française ne pourrait suffire, si même elle pouvait être reportée sans retard à son niveau de 1913. Pour cette dernière année normale, la production totale du ciment des usines françaises a été évaluée à 950.000 tonnes environ. Bien que cette production fût supérieure à celle de l'année précédente, on dut recourir aux ciments étrangers dans une plus forte proportion qu'auparavant. D après la statistique de la douane en 1913, il a été importé en France, cette année-là, 120.500 tonnes de ciment contre 115.000 tonnes en 1912 et 86.000 en 1911. Tous ces ciments provenaient de Belgique, d'Allemagne et de Suisse.

La période d'après-guerre est donc pleine de promesses pour les affaires de ciment. Le marché de Paris n'en connaît guère actuellement que deux : la Société des Ciments Français, entreprise de très grande envergure et dont les cours escomptent déjà, dans une certaine mesure, les résultats à attendre prochainement, et la Société, beaucoup plus modeste, des Ciments Portland du Boulonnais.

Les titres d'une autre société viennent de faire leur apparition au marché libre, en attendant leur admission à la Cote officielle. Il s'agit des Établissements Poliet et Chausson.

Les Établissements Poliet et Chausson ont été constitués en société anonyme le 7 juin 1901 au capital de 1 million de francs avec un objet social comportant la fabrication et la vente des chaux et ciments, la fabrication et la vente de tous les plâtres à bâtir et à mouler et généralement de tous produits concernant le bâtiment. La Société prenait la suite d'une affaire appartenant à MM. Poliet et Chausson qui avait été créée l'année précédente. Elle exploita dès le début trois usines situées à Gournay-sur-Marne, à Chelles, et à Beffes (Cher). Les deux premières fabriquaient du plâtre à bâtir et à mouler, et l'usine de Beffes de la chaux hydraulique.

Ses affaires ont progressé régulièrement et rapidement ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

Années	Chiffre d'affaires	Amortissements	Bénéfices nets
1901	1.085.625	—	—
1902	1.234.241	29.626	—
1903	1.177.892	80.845	13.000
1901	1.779.178	50.608	—
1905	2.080.618	54.281	—
1906	1.991.297	52.702	10.592
1907	2.490.726	75.795	19.084
1908	2.989.259	65.695	51,902
1903	3.359.951	70.157	159.497
1910	3.976.729	82.314	205.460
1911	5.363.271	140.232	425.745
1912	6.538.192	423.865	508.034
1913	8.132.165	684.676	793.652

On voit que la Société était arrivée avant guerre à obtenir des résultats remarquables. Le bénéfice net de 1913 représentait près de 80 % du capital social. La part faite aux amortissements a été de tous temps très large tandis qu'il n'a été distribué en dividendes qu'une très faible partie des bénéfices. Voici, d'ailleurs, une comparaison édifiante :

Amortis- sements	Bénéfices distribués		
	Globalement	Par action de 5.000 fr.	
1903	65.695	10.000	50
1903	70.157	20.000	100
1910	82.314	40.000	200
1911	140.232	60.000	300
1912	423.865	70.000	350
1913	384.676	80.000	400

Ainsi, les dividendes ont varié de 1 à 10 % pendant que les bénéfices passaient de 10 à 80 % du capital.

Au début de la guerre, la Société fut obligée de cesser son exploitation par suite de la mobilisation de tous ses directeurs. En janvier 1916, elle put reprendre ses affaires et les bénéfices réalisés pendant l'année 1916 ont dépassé 1 million sur lequel il a été attribué 552.000 fr. aux amortissements. 200.000 fr. aux réserves et 150.000 fr. aux actionnaires qui ont ainsi reçu un dividende de 5 % ou 75 francs par action de 500 francs (les actions anciennes ayant été divisées).

Dès lors, en présence de tels résultats, et dans une conception très juste de la situation privilégiée faite à l'industrie des matériaux de construction, la Société a voulu développer considérablement son champ d'action.

À la fin de 1916, une première augmentation de capital de 3 millions de francs a été réalisée sous les auspices du [Consortium du Nord](#), en vue de la création d'une usine de ciment capable de produire plus de 100.000 tonnes par an. Cette usine, située près de Meulan (Seine-et-Oise), est actuellement en voie d'activation.

Une deuxième augmentation de 3.500.000 francs a été décidée quelques mois plus tard pour l'acquisition d'une usine de ciment située à Palinges en Saône-et-Loire (usine en pleine activité produisant actuellement une vingtaine de mille tonnes de ciment par an), et pour l'agrandissement de l'usine de Beffes dont la production de chaux hydraulique, qui était de 40.000 tonnes par an, va être doublée.

Enfin, une troisième opération vient d'être réalisée : c'est l'absorption, par les Établissements Poliet et Chausson, de la Société anonyme des Ciments et chaux hydrauliques de Beffes, dont le capital était de 1.250.000 fr. Cette affaire a été particulièrement heureuse. L'absorption a été réalisée au moyen de la remise de 1.250.000 d'actions nouvelles créées par les Établissements Poliet et Chausson. Or les seules disponibilités de la Société absorbée s'élevaient au 1<sup>er</sup> septembre à 2.500.000 fr. en espèces ou Bons de la Défense nationale. En outre, les usines, terrains, sacheries, sont évalués à plus d'un million de francs. Quant aux éligibilités, y compris les obligations, elles étaient seulement de 1.300.000 fr. Il en résulte que la Société des Établissements Poliet et Chausson a trouvé dans l'actif de la Société des Chaux de Beffes non seulement de quoi payer toutes les dettes de cette entreprise, mais encore de quoi représenter par un actif liquide la valeur nominale des titres nouveaux quelle elle a créés. Toutes les installations et le matériel lui sont acquis, en quelque sorte, pour rien. La capacité de production des Ciments et Chaux de Beffes est de 60.000 tonnes par an.

Le capital des Établissements Poliet et Chausson est maintenant de 8.750.000 francs, représenté par 17.500 actions de 500 fr. L'affaire modeste du début est devenue une très importante entreprise dont la production totale sera de 120 à 130.000 de ciments, 130 à 140.000 de chaux hydraulique et plus de 100.000 tonnes de plâtre.

Aussi ce capital paraît assuré dès maintenant d'un rendement rémunérateur. En effet, outre le bénéfice réalisé avec les anciennes installations de la Société le rendement des nouvelles usines est envisagé comme suit : 600.000 fr. pour l'usine de Palinges, 700.000 fr. pour l'usine achetée à la Société des Chaux de Beffes, 600.000 fr. d'augmentation de bénéfices sur l'ancienne usine de Beffes à partir de 1919, 1 million de francs pour la nouvelle cimenterie de Meulan à partir de 1920. Encore, ces prévisions sont-elles basées sur les bénéfices réalisés en temps normal, mais il est probable que pendant toute la période de reconstruction qui suivra la guerre les prix de vente se maintiendront à des taux beaucoup plus rémunérateurs.

Un bilan provisoire établi au 30 juin 1917 alors que le capital était de 4 millions, fait ressortir une situation de trésorerie excellente : alors que les immobilisations ne figurent que pour 2.578.880 fr. et ont, en contrepartie au passif, pour plus de 1 200 000 fr. d'amortissements, les disponibilités et valeurs réalisables atteignent 5.176 022 fr. Les exigibilités ne sont que de 500.000 fr. À la date d'établissement de ce bilan le fonds de roulement ressortait donc à plus de 4.500.000 fr. pour un capital de 4.000.000 de francs.

Au point de vue financier comme au point de vue industriel, la Société des Établissements Poliet et Chausson repose donc sur des éléments solides. Elle est fortement armée pour mettre à profit les conditions actuelles de prospérité de l'industrie du ciment et de la construction en général.

Les titres de la Société se négocient actuellement hors cote aux environs de 1.000 fr.

Établissements Poliet et Chausson  
(*La Vérité*, avril 1918)

L'assemblée générale ordinaire du 5 avril, présidée par M. L. Marie, a approuvé les comptes de l'exercice 1917 que nous avons analysés dans nos feuilles du 22 mars et qui se soldent par un bénéfice net d'exploitation de 1.589.452 fr., sur lequel 414.389 fr. ont été prélevés pour les amortissements réglementaires sur immobilisations, 251.752 fr. pour amortissements extraordinaires et 107.472 fr. comme participation au personnel. Le bénéfice net disponible s'établit ainsi à 815.898 fr. Le montant des réserves et provisions d'amortissements s'élève maintenant à 2.835.511 fr. Le dividende a été fixé à 10 %, soit 50. fr. (47 fr. 50, net) par action libérée. Mais, sur la proposition du conseil, l'assemblée a autorisé celui-ci à prélever 33.750 fr. sur les résultats de l'exercice en cours pour augmenter de 7 fr. 50 le montant du coupon à payer aux actions libérées, ce qui le porte à 54 fr. 625 net.

---

Établissements Poliet et Chausson  
(*Le Journal des finances*, 29 mai 1920)

L'assemblée extraordinaire du 20 mai a, à l'unanimité, ratifié la convention passée le 24 avril 1919 entre la Société et la Société des Plâtrières réunies du Bassin de Paris, comportant l'absorption de cette dernière par Poliet et Chausson. Afin de rendre effective cette fusion, ils ont autorisé le conseil à porter le capital social de 15 à 20 millions de francs par la création de 10.000 actions nouvelles de 500 fr. Sur ces 10.000 actions, 6.000 seront remises à la Société des Plâtrières Réunies en rémunération de ses apports et les 4.000 autres seront émises avec une prime de 900 fr. Par dérogation aux statuts et à titre exceptionnel, ces actions ne seront pas réservées aux actionnaires actuels, mais seront attribuées à tel groupe ou telle personnalité désignés par le conseil.

Enfin, l'assemblée a autorisé le conseil à émettre immédiatement 20.000 obligations de 500 fr., pour un montant nominal de 10 millions rapportant 6 % net et remboursables en 25 années par voie de tirage au sort. Ces obligations seraient émises à 497 fr. 50.

---

Établissements Poliet et Chausson  
(*Le Journal des finances*, 15 avril 1921)

Le bénéfice d'exploitation réalisé en 1920 par la Société POLIET ET CHAUSSON a été de 7.012.000 francs contre 3.333.000 francs en 1919. Défalcation faite des amortissements, le bénéfice net ressort à 3.863.000 francs contre 1.534.000 fr. Le dividende a été de 70 francs par action contre 60 francs en 1919 et 123 francs par part contre 42 fr. 69.

Ces résultats, incontestablement très favorables, auraient de quoi réjouir les actionnaires si un examen plus approfondi de la situation ne faisait apparaître quelques points noirs.

Tout d'abord, la lecture du bilan arrêté au 31 décembre 1920 permet de constater que les immobilisations sont en accroissement sensible à 37.452.000 francs contre 15.240.000 fr. D'autre part, le capital est passé de 15 à 20 millions et les obligations de 5.782.000 à 19.521.000. Les sommes importantes qui seront nécessaires pour amortir

les immobilisations et rémunérer les capitaux nouveaux ne constituerait évidemment pas une charge inquiétante, si l'avenir de l'industrie des chaux et ciments en général pouvait être considéré avec beaucoup d'optimisme.

Malheureusement, la reconstruction des régions libérées sur laquelle on fondait de si beaux espoirs est arrêtée et le bâtiment reste dans le marasme. Or la Société a constitué des stocks importants, sujets à détérioration, et qu'elle devra sans doute écouler le plus rapidement possible, à des prix peu avantageux si l'on considère que les prix du ciment ont baissé de 25 à 50 % depuis quelques mois, et que la concurrence étrangère se fait de plus en plus vive.

L'action POLIET ET CHAUSSON paraît donc — étant donné les circonstances et les perspectives immédiates tout au moins — largement payée à son cours actuel, de 1.118. Elle n'offre en effet qu'un revenu d'à peine 6 % brut, sur la base du dividende de 70 francs. C'est un taux insuffisant pour une affaire solide et sérieuse certes, mais dont l'objet social comporte d'assez gros aléas.

---

Établissements Poliet et Chausson  
(*Le Petit Bleu, La Journée industrielle*, 3 mars 1922)

Le conseil d'administration des Établissements Poliet et Chausson a décidé la convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour le 20 avril 1922.

À cette assemblée seront présentés les comptes de l'exercice 1921, qui se traduisent par un bénéfice de 4021857 fr. 45, contre 3.863.740 fr. 60 en 1920.

Il sera proposé, en conséquence, à l'assemblée le paiement d'un dividende égal au précédent, soit :

30 francs par action

et 125 fr. 05 par part de fondateur.

Le conseil d'administration a constaté, d'autre part, l'achèvement du programme industriel, qui comportait notamment l'installation des Usines de Gargenville, l'absorption de la Société anonyme des Chaux et ciments de Beffes et de la Société des Plâtrières Réunies du Bassin de Paris, la réfection et l'agrandissement de l'usine de Pagny-sur-Meuse.

L'achèvement de ce programme industriel entraîne la réalisation de la dernière partie du programme financier élaboré en 1919, programme qui prévoyait une augmentation de capital de cinq millions de francs, qui a été votée par l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 1919.

Le conseil a, en conséquence, décidé de procéder à cette augmentation de capital, dont les conditions seront indiquées incessamment.

Le Consortium du Nord a, d'ores et déjà, garanti l'émission.

---

Établissements Poliet et Chausson  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 mai 1922)

Ainsi que l'*Information* en a déjà rendu compte, les actionnaires de cette Société se sont réunis en assemblée ordinaire le 20 avril 1922, sous la présidence de M. Léon Marie, assisté de MM. Mathias et Cabassus, les deux plus gros actionnaires présents, comme scrutateurs, et de M. Bougros comme secrétaire.

16.000 actions étaient présentes ou représentées.

M. le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration dont voici le texte :

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 33 de nos statuts, nous venons vous mettre au courant des opérations faites et des résultats acquis pendant l'exercice 1921, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de notre Société arrêtés au 31 décembre dernier.

Bien que nous ayons eu à supporter notre part des difficultés inhérentes à la crise qui atteint actuellement presque toutes les affaires industrielles, grâce à la bonne marche de nos opérations commerciales, et à une augmentation de production due principalement à notre usine de Gargenville, augmentation qui a dépassé de 85.000 tonnes celle de l'année précédente, nous avons pu obtenir des résultats satisfaisants qui nous permettent de mettre à votre disposition un bénéfice de 4.021.000 francs.

Nos stocks de produits fabriqués et nos approvisionnements de matières premières ont été décomptés aux prix de revient de fin décembre 1921.

Nos amortissements ont été, cette année, de 1.770.000, contre 1.468.000 l'année dernière et une somme de plus de 350.000 francs intéressant nos immobilisations a été portée au compte « Entretien » et payée par le prix de revient.

En outre, nous avons affecté à l'amortissement avant inventaire de l'usine de Pagny en reconstruction, le montant, tous frais déduits, de la somme de 6.116.819 fr. 49 qui nous a été allouée au titre de dommage de guerre par les commissions cantonales.

Nous avons aussi remboursé pour 215.000 francs d'obligations qui figurent en augmentation de nos réserves.

La vente d'une partie du domaine du Chesnay sur lequel se trouvent les carrières et les installations de notre usine de Gournav a été réalisée dans de bonnes conditions nous permettant de rester propriétaires de toute la partie qui nous intéresse.

La capacité annuelle de production de nos usines, comme nous vous l'avons déjà dit, peut être évaluée à 900.000 tonnes de plâtres, chaux et ciments.

Nos maisons de vente et nos dépôts sont organisés non seulement pour permettre l'écoulement de cette production, mais encore pour apporter aux bénéfices l'appoint résultant du commerce qu'ils font de matériaux de construction autres que ceux fabriqués par nous.

La réalisation de ce programme a été retardée par les circonstances actuelles qui ont paralysé le marché des entreprises de construction, mais on ne laissera pas indéfiniment en suspend l'exécution des nombreux et importants travaux dont les projets sont arrêtés, ni l'édification de nouvelles maisons d'habitation dont le besoin devient de jour en jour plus impérieux. L'intensité de la crise est d'ailleurs en décroissance et nous sommes heureux de vous signaler que nos résultats acquis pendant les premiers mois de 1922 sont supérieurs à ceux de 1921 et qu'ils nous font espérer un sensible développement de nos affaires pour l'année en cours

.....  
Les opérations faites dans le courant de l'année par vos administrateurs MM. Marie, Chausson, Bataille, Bougros Candlot, Prouvost-Eloy <sup>1</sup>, Fastout <sup>2</sup> et Simon, ont été régulièrement traitées, nous vous prions de leur renouveler votre autorisation, soit qu'ils agissent pour leur compte personnel ou pour le compte de sociétés dont ils font eux-mêmes partie.

---

Plâtrières réunies du Bassin de Paris  
(*Le Journal des finances*, 30 décembre 1922)

<sup>1</sup> Edmond Prouvost-Éloy (1863-1940) : président du [Consortium du Nord](#).

<sup>2</sup> Auguste Fastout (1876-1951) : directeur du [Consortium du Nord](#).

Les actionnaires qui n'ont pas accepté l'échange de leurs actions contre des actions Poliet et Chausson doivent réclamer avant le 31 janvier, au liquidateur : M. Cantarel.

---

*Annuaire Desfossés, 1923, p. 1308 :*

Poliet et Chausson :

Conseil : L. Marie, L. Chausson, J. Bataille, G. Bougros, E. Candlot, H. Cornu-Langy, A. Fastout, Ch. Lamy de la Chapelle, P. Lapareillé, Le Goaster, J.-J. Mercier, A. Piala, E. Prouvost-Eloy, G. Simon.

---

Établissements Poliet et Chausson  
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1923)

Les comptes de l'exercice 1922 accusent un bénéfice d'exploitation de 9.847.554 francs contre 6.473.805 francs pour 1921. Déduction faite de divers prélèvements, le bénéfice net ressort à 5.213.425 francs contre 4 millions 21.857 francs. Comme nous l'avons fait prévoir le Conseil proposera de porter le dividende de 70 à 75 francs par action : la part recevra 160 fr. 71 contre 123 fr. 05 précédemment. Les 10.000 actions nouvelles émises l'an dernier, participant aux bénéfices de l'exercice, cette répartition absorbera 4.071.420 fr.

---

Établissements Poliet et Chausson  
(*La Journée industrielle*, 3 mai 1923)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. L. Marie, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1922, que nous avons analysés dans notre numéro du 10 mars dernier, et se soldant par un bénéfice net de 5.213.425 fr. 35, pour un chiffre d'affaires de 66 millions, en augmentation de 19 millions sur 1921.

Après dotation de la réserve légale et attribution des tantièmes statutaires, le dividende a été fixé comme suit : brut 75 fr., soit net 67 fr. 50 aux actions nominatives, et 62 fr. 05 aux actions au porteur, et net 139 fr. 65 aux parts de fondateur.

Ont été réélus administrateurs : MM. J. Bataille, G. Bougros, L. Chausson, H. Cornu-Langy, A. Fastout, Ch. Lamy de la Chapelle, P. Lapareillé, Le Goaster, L. Marie, A. Piala, E. Prouvost-Eloy, G. Simon et G. Thiney.

---

Les Valeurs à suivre  
PARTS POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> février 1924)

Les amateurs de gros titres pourraient s'intéresser avec avantage aux parts Poliet et Chausson, qui valent actuellement 6.700 francs environ.

La société, favorisée par les nécessités croissantes de la construction, obtient d'excellents résultats en progression constante. On estime que le chiffre d'affaires de 1923 a atteint 100 millions, soit le double de celui de 1922 qui avait laissé un bénéfice net de 5.123.000 francs après de larges amortissements et dotations aux réserves.

Les perspectives d'avenir de l'affaire sont, incontestablement, des plus belles. Or, il n'existe que 2.000 parts se partageant 10 % des bénéfices.

---

POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Journal des finances*, 6 avril 1924)

Les comptes de l'exercice 1923, qui seront présentés à l'assemblée du 7 mai, font ressortir un bénéfice d'exploitation de 12.900.000 francs. Ces résultats permettront d'affecter aux amortissements, avant inventaire, 5 millions en chiffres ronds, et d'allouer 1.200.000 francs à la participation du personnel. Le bénéfice net, qui ressort donc ainsi à 6.627.321 francs, permettra au conseil de porter à 85 francs le dividende des actions, La part recevra environ 195 francs.

---

ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON  
(*La Journée industrielle*, 8 mai 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 125 à 129, quai de Valmy, tenue hier, sous la présidence de M. Marie, a approuvé les comptes de l'exercice 1923 que nous avons publiés dans notre numéro du 19 avril.

Rappelons que les bénéfices nets de cet exercice se sont élevés à 6.627.321 fr. 70. Le dividende a été fixé à 85 fr. brut par action et à 196 fr. 42 brut par part de fondateur.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Jean York <sup>3</sup> en qualité d'administrateur.

L'exploitation sociale s'est poursuivie dans des conditions normales et les résultats enregistrés dans l'ensemble des établissements sont demeurés satisfaisants.

Le montant des ventes a atteint 90 millions, en augmentation de 24 millions sur l'année précédente. Le tonnage fabriqué pur les usines a dépassé 748.000 tonnes, soit une plus-value de 217.000 tonnes sur 1922.

La société a poursuivi sa politique d'amélioration dans l'outillage de ses anciennes usines et d'accroissement pour ses usines plus modernes ; c'est ainsi qu'elle a décidé la construction de deux nouveaux fours dans sa cimenterie de Gargenville dont la capacité de production atteindra 300.000 tonnes. La réalisation de ce programme a été poussée avec la plus grande activité ; le four n° 5 a été allumé le 4 avril, et le four n° 6 sera mis en route dans un mois environ.

La société a repris à son compte l'exploitation de la cimenterie de Maxéville (Meurthe-et-Moselle), en collaboration avec la Société des Hauts-Fourneaux de Maxéville.

Le conseil espère qu'il lui sera possible d'obtenir, à brève échéance, une production totale d'un million de tonnes.

M. Chausson a signalé à l'assemblée que les affaires sociales avaient été extrêmement réduites, au cours des premiers mois de l'année 1924, par suite des inondations, mais que les résultats du premier trimestre étaient malgré tout excellents ; le chiffre d'affaires a augmenté de 3 millions et la production de 34.000 tonnes sur la période correspondante de l'exercice précédent ; les bénéfices ont suivi la même progression.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a donné au conseil l'autorisation d'augmenter de 15 millions le capital social.

---

<sup>3</sup> Jean York (1865-1940) : beau-père d'Auguste Fastout (ci-dessus). Administrateur du *Consortium du Nord*.

Pour permettre à la société de disposer du fonds de roulement actuellement nécessité par le développement qu'ont pris ses affaires et de maintenir ces dernières en rapport avec l'extension qu'elles restent encore susceptibles de prendre, une première tranche de 5 millions sera réalisée immédiatement par la création de 10.000 actions de 500 fr., émises à 1.200 fr., soit avec une prime de 700 fr., et réservées aux actionnaires actuels à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes. Le capital sera ainsi porté à 30 millions.

---

ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1924)

Émission de 10.000 actions, nouvelles de 500 fr. au prix de 1.200 francs. Une action nouvelle pour cinq anciennes du 12 au 31 mai (coupon 18).

---

POLIET ET CHAUSSON  
(*Les Documents politiques*, mai 1924)

Selon les comptes soumis le 7 mai à l'assemblée générale ordinaire, le bénéfice net réalisé par cette société pour l'exercice 1923 ressort à 6.627.321 francs.

La répartition proposée par le conseil ayant été adoptée, chaque action recevra un dividende de 85 francs brut, soit 74 fr. 80 net pour les actions nominatives et 69 fr. 62 net pour les actions au parleur. Les parts de fondateur recevront un dividende de 196 fr. 42, soit 167 fr. 35 net de tous impôts.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi la première a approuvé l'augmentation de 5 millions du capital social, ainsi porté à 30 millions. Cette augmentation sera réalisée par la création de 10.000 actions de 500 francs à émettre contre espèces avec une prime de 700 francs, soit au taux de 1.200 francs par action.

L'assemblée a, en outre, décidé qu'à la suite de la réalisation de l'augmentation prévue, le capital pourra encore être augmenté de 10 millions de francs par l'émission de 20.000 actions de 500 francs chacune.

---

*Annuaire industriel*, 1925 :

POLIET ET CHAUSSON (Établ.), 125, q. de Valmy, Paris, 10<sup>e</sup>. T. 03-27, 82-01, 82-03, 82-03, 82-04. Ad. t. Plachacim-Paris. Capital 20.000.000 fr. Adm.-directeur : Léon Chausson. Secrét. général : Henri Chausson [fils de Léon]. 5.000 ouvriers. Soc. de Secours Mutuels des Établ. Poliet et Chausson. Maisons de vente : Paris-Valmy ; Paris-Gros-Caillou, Paris-Tolbiac, Puteaux, Boulogne-sur-Seine, St-Denis, St-Ouen, Rueil, Alfortville, Palaiseau, Villeneuve-St-Georges, Juvisy, Corbeil, Melun, Pontoise, Rouen, Le Havre, Lille. **Agence à Tournai (Belgique)**.

Plâtres pour l'agriculture, la construction et les arts. Huit usines : Noisy-le-Sec, Argenteuil, La Frette, Livry, Vaujours, Villeparisis, Gournay-sur-Marne, Chelles. Chaux et ciments de Beffes, cinq usines. — Chaux grasse, usine à Gargenville. Portland artificiel : trois usines : Gargenville, Pagny-sur-Meuse, Palinges. Ciment de laitier, usine à Bourges. Concessionnaire pour Seine, S.-et-Oise de la marque Pavin de Lafarge. Ciment Pierre : usine à Paris. — Briques. Tuiles. Matériaux de construction. (4-19).

---

Poliet et Chausson  
(*Le Journal des finances*, 19 mars 1926)

Poliet et Chausson clôture à 1.260 droit attaché pour l'action et à 10.800 pour la part. Ainsi que nous l'avions fait prévoir les résultats de l'exercice sont bons ; le bénéfice net d'exploitation de 1925, qui s'élève à 16 millions, permettra de proposer aux actionnaires le paiement d'un dividende de 95 fr., tout en assurant de larges attributions aux fonds d'amortissements, réserves et prévoyance dont l'ensemble est de 48 millions. Cependant, la société ayant décidé de construire à Beffes, dans le Cher, une nouvelle cimenterie, le conseil a décidé de réaliser l'augmentation de capital déjà autorisée de 10 millions de francs, par l'émission de 20.000 actions nouvelles offertes à 1.000 fr.

---

L'erreur des fortes primes d'émission  
Poliet et Chausson  
(*Le Journal des finances*, 2 avril 1926)

Les Établissements Poliet et Chausson procèdent actuellement à l'augmentation de leur capital de 30 à 40 millions par l'émission de 20.000 actions nouvelles de 500 francs, que les actionnaires sont invités à souscrire au prix de 1.000 francs, soit avec une prime de 100 % par rapport au pair. Cette opération va donc faire rentrer dans la caisse sociale une somme brute de 20 millions, dont la moitié sera portée au compte capital, et dont le reste ira grossir la réserve constituée par les primes d'émission qui, au bilan de 1924, figurait déjà pour 10 1/2 millions en chiffres ronds.

De cette somme prélevée sur les actionnaires, le prochain inventaire tirera un éclat particulier ; mais au prix où ils sont obligés de la payer, les actionnaires recueilleront-ils de cette satisfaction relative des avantages concrets correspondants ? On peut évidemment prévoir que non.

Le procès des émissions d'actions avec grosses primes, surtout lorsque les titres sont réservés, comme c'est le cas, par privilège, aux anciens actionnaires, n'est plus à faire. Le prétexte de la prime réside dans la prétendue nécessité de faire payer, au souscripteur du titre nouveau, ce que ce titre vaut et de lui faire verser, en conséquence, par rapport au nominal, un complément équivalent à la quote-part qu'il va lui assurer des bénéfices accumulés sous forme de réserve effective, ou de productivité bénéficiaire de l'actif social.

C'est un argument qui pourrait éventuellement se défendre s'il s'agissait de recruter le souscripteur du nouveau titre en dehors des actionnaires anciens ; mais lorsqu'il s'agit d'un droit à accorder aux anciens actionnaires, comme nous venons de le voir, la prime d'émission revient à faire payer au propriétaire un impôt exceptionnel pour s'assurer la conservation d'un bien constitué grâce aux sacrifices qu'il a dû consentir dans le passé, soit en participant aux émissions qui, antérieurement, ont pu être faites déjà avec prime, soit en acceptant qu'une partie des bénéfices qui aurait pu lui revenir sous forme de dividendes soit affectée aux réserves normales.

Dès lors, il devient perceptible qu'un placement effectué dans de telles conditions est bien moins rémunérateur qu'il n'apparaît en réalité et que, par conséquent, l'industrie sociale est effectivement moins rémunératrice qu'elle ne semble l'être.

L'exemple de Poliet et Chausson le prouve. Sans remonter plus loin que l'année 1919, on voit que la société a procédé depuis lors : en 1920, à l'augmentation de son capital de 15 à 20 millions par la création de 10.000 actions, dont 4.000 ont été émises en espèces à 1.400 francs ; en 1922, de 20 à 25 millions par l'émission de 10.000 actions à 650 francs ; en 1924, de 25 à 30 millions par l'émission de 10.000 actions de

1.200 francs. Les actionnaires, pendant cette période, ont donc apporté 27 millions environ à la société, tandis qu'il n'a été viré au compte capital que 15 millions, de telle sorte que la société qui, sur la base du dividende de 90 francs, distribué pour 1924, a rémunéré son capital nominal au taux de 18 % ne lui a attribué en fait qu'un revenu de 14 %. Et l'opération, en cours terminée, l'écart se tendra encore ; par rapport au capital nominal de 40 millions, le dividende réparti pour 1925 représentera 19 % ; par rapport aux sommes effectivement versées, soit 62 1/2 millions, il ne sera que de 12 %.

C'est une différence de 4 % dans un cas et de 7 % dans l'autre qui ne peut que se creuser dans l'avenir si la Société est appelée à se procurer de nouveaux capitaux et si elle persiste dans ses errements.

Il pourrait pourtant paraître étonnant que les actionnaires, quelle que soit la forme sous laquelle ils grossissent les ressources financières de l'entreprise, capital nominal ou prime d'émission, ne tirent pas — toutes choses égales — une rémunération constante des disponibilités qu'ils mettent aussi en jeu si une tierce partie n'existe pas. Cette tierce partie existe toujours et pour Poliet et Chausson elle est constituée par les parts de fondateurs.

Celles-ci sont, en effet, d'autant plus avantagées par les augmentations de capital que l'émission a lieu avec une plus grosse prime. Non seulement, par principe l'extension des opérations sociales, qui conduit naturellement à un accroissement parallèle des bénéfices, progresse en fonction de la masse des capitaux investis, mais, en outre, il profite de ce fait que sur les capitaux qu'il a versés, l'actionnaire ne touche son premier intérêt qu'à concurrence du nominal. Le souscripteur d'une action Poliet et Chausson à 1.000 francs ne touche l'intérêt statutaire de 6 % que sur 500 francs ; les 500 autres francs qu'il verse comme prime travaillent également pour lui et pour le porteur de part qui n'a rien versé, ce qui est un paradoxe. Équitablement, le souscripteur devrait percevoir le premier intérêt non seulement sur le nominal, mais aussi sur la prime. Ce ne serait qu'au delà que les parts devraient intervenir aux bénéfices. Certaines sociétés ont d'ailleurs déjà adopté cette règle.

Mais, dans le cas particulier de Poliet et Chausson, il y a mieux encore. Dans l'éventualité d'une liquidation, l'actif social devra être partage, en effet : 75 % aux actions, après remboursement du capital nominal, et 25 % aux parts. En d'autres termes, les parts de fondateur ont droit au quart de l'excédent d'actif que les primes d'émission auraient servi à constituer. Plus sommairement, les actionnaires abandonnent aux parts le quart de la prime d'émission qu'ils versent.

Il nous a paru utile de mettre ces points en lumière. La Société Poliet et Chausson est, industriellement, une affaire de premier ordre dont nous avons eu occasion de parler favorablement : mais il semblerait qu'elle agirait opportunément en renonçant aux émissions avec grosse prime : l'entrain relatif avec lequel les porteurs d'actions anciennes usent actuellement de leur droit tendrait à prouver, du reste, qu'ils se rendent plus ou moins nettement compte qu'ils sont les dupes dans le marché qu'on leur propose.

---

Comptoir des ciments Portland artificiels  
(*Le Journal des finances*, 30 avril 1926)

Un relèvement des prix des matériaux de construction d'environ 10 % vient d'être annoncé. Par ailleurs, il est question de la constitution d'un organisme de centralisation : le Comptoir des ciments Portland artificiels

Dans le conseil entreraient les Ciments français, Poliet et Chausson, Origny-Sainte-Benoîte, la Loisne, les Ciments du Boulonnais.

Établissements Poliet et Chausson  
(*La Journée industrielle*, 13 mai 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1925, qui se soldent par un bénéfice net de 8.166.312 fr., contre 7.779.032 fr. pour l'exercice 1924.

L'assemblée a décidé la répartition d'un dividende de 65 fr. brut, soit 78 fr. 20 net d'impôt pour les actions nominatives et 60 fr. 40 net d'impôt pour les actions au porteur. Les parts recevront un dividende de 278 fr. 60 brut, soit net 229.75 pour les parts nominatives et 206 fr. 35 net pour les parts au porteur.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. de Fréville de Lorme et Henri Chausson en qualité d'administrateurs.

Une assemblée extraordinaire qui a suivi a ratifié l'augmentation du capital qui est porté de 30 à 40 millions, par l'émission de 20.000 actions de 500 francs.

---

(*Le Journal des finances*, 17 septembre 1926)

L'action et la part Poliet et Chausson ont encore gagné du terrain sur la nouvelle que cette Société avait acheté, moyennant 1 million, toutes les actions A de la Société des Ciments des Flandres, ce qui lui assure le contrôle de cette entreprise au capital de 4.500.000 francs. Les Établissements Poliet et Chausson vont lui prêter leur concours technique et commercial et assurer l'achèvement de l'usine de Blaringhem, de manière à en porter la puissance de production à 100.000 tonnes par an, au moyen de deux fours rotatifs dont l'un d'eux est déjà en montage. Cette opération ne comporte nullement une nouvelle émission d'actions Poliet et Chausson.

---

Ciments d'Arleux  
(*Le Journal des finances*, 7 janvier 1927)

Poliet et Chausson se maintient sans grande variation aux environs de 1.200. Cette société va augmenter son capital de 25 millions afin de régler l'achat de la presque totalité des actions et parts de la Société des Ciments d'Arleux, dont Poliet et Chausson posséderont de ce fait le contrôle.

---

Acide sulfurique à Blaringhem  
(*Le Journal des finances*, 4 février 1927)

Saint-Gobain, de concert avec Poliet et Chausson, procède à la mise au point de la fabrication de l'acide sulfurique au moyen du gypse.

Le conseil de Poliet et Chausson confirme que le dividende serait porté à 100 fr., bien que le capital ait été augmenté. L'assemblée extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de 25 millions et a donné au conseil l'autorisation d'émettre 20 millions d'obligations.

---

Établissements Poliet et Chausson  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> mai 1927)

L'assemblée ordinaire du 29 avril, présidée par M. L. Chausson, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 dont le solde bénéficiaire net, tous prélèvements faits pour amortissements, constitution de réserves et de provisions, frais généraux, allocations au personnel et dotations aux œuvres sociales, est de 11.285.150 francs.

Le solde a été reparti de la manière suivante : réserve légale, 564.257 fr. ; 6 % au capital versé, 2.400.000 fr. ; dividende complémentaire, 5.609.000 fr. ; parts de fondateur, 800.000 fr. ; tantièmes au conseil, 800.000 fr. ; tantièmes à la direction, 800.000 fr. ; réserve extraordinaire, 320.901 francs.

Le dividende brut ressort ainsi à 100 fr. par action, contre 95 fr. l'an dernier, et à 400 fr. pour les parts. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 mai à raison de 82 fr. net pour actions nominatives, 72 fr. 10 pour les actions porteur, 328 fr. pour les parts nominatives 236 fr. 15 pour les parts au porteur.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Deligne et J. Elby, comme administrateurs. Elle a réélu à ces fonctions MM. Le Goaster, York, de Fréville de Lorme et Deligne, arrivés à terme de mandat.

L'assemblée approuvant et ratifiant les modifications apportées dans l'établissement du bilan relativement au compte de Primes d'émissions, décide de rembourser aux actionnaires sur les primes sur émission versées par eux, une fraction égale à 10 fr. par action. Ce remboursement sera fait aux époques et dans les conditions qui seront fixées par le conseil d'administration.

Le rapport du conseil indique que la production, qui atteint le chiffre de 896.144 tonnes, est supérieure de 34.077 tonnes à celle de l'année précédente. Elle se décompose en 10.620 tonnes de ciment, 16.301 tonnes de chaux., 6.687 tonnes de plâtre, 469 tonnes de produits céramiques.

Le chiffre d'affaires, de 152.199.891 fr., dépasse 30.062.885 fr. celui de l'exercice précédent.

La société va pouvoir bientôt disposer de la production de l'usine à ciment d'Arleux ; elle pousse activement les travaux de la transformation de l'usine de Pagny et la nouvelle cimenterie de Beffes. Celle-ci ne se trouvera en pleine production que dans les derniers mois de 1928. En 1929, dit le rapport, la société disposera de trois nouvelles usines et la production totale annuelle pourra dépasser 1.200.000 tonnes, dont 500.000 tonnes de ciment Portland, tonnage qui pourra être dépassé par l'extension de la cimenterie de Beffes.

Un actionnaire a déclaré protester contre toute résolution ayant pour objet de faire attribuer, tant dans le passé que dans l'avenir, tout ou partie des primes d'émission aux seuls actionnaires, ou de faire produire à ces primes d'émission un intérêt quelconque au seul profit des porteurs d'actions, sinon l'assemblée violerait les statuts sociaux et. accomplirait un acte de spoliation vis-à-vis des porteurs de parts. Un autre actionnaire, soutenant la thèse contraire, a exposé que le moyen le plus rationnel de résoudre la question serait de distribuer aux actionnaires des actions gratuites. Le président a déclaré qu'il n'avait pu faire l'accord entre actionnaires et porteurs de parts par suite du refus de ces derniers ; qu'il convenait pour le présent d'asseoir le principe du remboursement espèces préconisé par le conseil. Ce dernier agira ensuite selon l'attitude des porteurs de parts.

L'assemblée extraordinaire qui a eu lieu ensuite a approuvé le rapport du commissaire nommé par l'assemblée du 29 janvier 1927 tendant à l'approbation des apports de la Société des Ciments des Flandres et leur rémunération consistant en l'attribution de 4.000 actions de 500 fr. entièrement libérées des Établissements Poliet et Chausson.

L'assemblée a, d'autre part, régularisé l'augmentation du capital social de 40 à 65 millions de francs par l'émission de 46.000 actions de 500 fr. chacune. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

Poliet et Chausson  
(*Le Journal des finances*, 27 mai 1927)

Réunis en assemblée spéciale, les porteurs de parts ont nommé MM. Level et Fournier Lauvière, administrateurs de leur société civile en remplacement de MM. Chausson, démissionnaires. L'assemblée a décidé, en outre, de signaler à la Société d'avoir à poursuivre dans les plus brefs délais l'annulation des dispositions adoptées par la précédente assemblée extraordinaire, tendant à distribuer 10 francs par action sur les réserves constituées par les primes d'émission, faute de quoi une action judiciaire sera intentée.

---

1927 (déc.) : création de [Poliet et Chausson-Maroc](#)

---

Poliet et Chausson  
(*Le Journal des finances*, 25 mai 1928)

La Société Poliet et Chausson n'était, avant la guerre, qu'une modeste entreprise de ciments dont le capital ne dépassait pas un million. Depuis la guerre, elle a pris une extension considérable et se classe aujourd'hui parmi les plus importantes entreprises de chaux et ciments du continent. Le tableau suivant permet de suivre les étapes de cette ascension depuis 1919 jusqu'à l'année dernière :

Exercices	Capital	Chiffre d'affaires	Bénéfices
(en mille francs)			
1919	15.000.000	30.000	2 918
1920	20.000.000	68.000	6.269
1921	20.000.000	47.000	6.007
1922	25.000.000	66.000	8.670
1923	25.000.000	90.000	11.964
1924	30.000.000	103.500	13.149
1925	80.000.000	113.500	8.166
1926	40.000.000	158.490	11.285

On voit que le fonds social a été progressivement accru pour permettre une augmentation continue des moyens de production, augmentation qui semblait s'imposer en raison de l'afflux des commandes. Le succès obtenu par les ciments à

haute résistance marque « France », fabriqués par les Établissements Poliet et Chausson, a incité la société à effectuer chaque année de nouvelles installations.

C'est ainsi qu'au cours de l'an dernier, les extensions effectuées représentent un accroissement des immobilisations de 19 millions 919.176 francs. Actuellement, l'actif industriel se compose de cinq usines de ciments artificiels, sises à Pagny (Meuse), Palinges (Saône-et-Loire), Gargenville (Seine-et-Oise), Maxéville. (Meurthe-et-Moselle), **Cantin** (Nord) ; neuf usines à chaux hydraulique et ciment naturel, dont cinq situées dans le Cher et désignées sous le nom de Bassin de Beffes, les quatre autres à Ancy-le-Franc (Yonne), Clairvaux, Ville-sous-la-Ferté (Aube), Brin-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle). La société dispose en outre d'une usine de ciment-pierre à Paris, de briqueteries sises à Livry, Nanterre et Tresnes-sur-Marne et de onze plâtreries dans les départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. L'organisation commerciale comprend huit entrepôts et vingt-deux maisons de vente. Cet effort industriel avait permis aux Établissements Poliet et Chausson de porter leur production à plus de 900.000 tonnes en 1926.

Cette politique d'extension se développa dans une nouvelle direction l'année dernière, au cours de laquelle la Société s'est rendue acquéreur de la presque totalité des titres de la Société des Ciments d'Arleux, puis a absorbé la Société des Ciments des Flandres, l'usine de Blaringhem qui appartenait à cette société, devant être destinée à la production, en participation avec Saint-Gobain, de l'acide sulfurique et du ciment. Pour réaliser ces deux opérations, le capital social fut porté, en avril dernier, à 65 millions : sur les 25 millions de l'augmentation 2 millions étaient créés en représentation des apports des Ciments des Flandres, 10 millions réservés au **Consortium du Nord** en contrepartie des actions Ciments d'Arleux vendues à Poliet et Chausson ; enfin 1 million était réservé aux Ciments des Flandres, le solde étant offert par préférence aux porteurs d'actions anciennes. À la suite de cette nouvelle extension, on estime que la capacité de production de l'affaire devra atteindre 1.300.000 tonnes.

Quand ils poursuivirent cet immense programme de développement industriel, les dirigeants de la Société prévoyaient évidemment que la situation commerciale resterait favorable et que les débouchés étaient assurés pour une production accrue. Il semble qu'il n'en a malheureusement pas été ainsi si l'on en juge par les résultats de l'exercice 1927 qui viennent d'être publiés ; les comptes font, en effet, ressortir une considérable diminution des bénéfices qui ne s'élèvent qu'à 6.105.190 fr. La production a dû être ralentie et n'atteint plus que 858.603 tonnes, soit une diminution de 37.514 tonnes sur l'an dernier. Enfin, le chiffre d'affaires est inférieur de 13 millions à celui réalisé en 1926. À ce fléchissement des résultats, le rapport assigne pour cause la crise qui sévit actuellement dans l'industrie du bâtiment laquelle a eu pour conséquence une diminution successive des prix de vente —, cette crise a atteint un degré d'acuité tel que plusieurs usines ont dû être momentanément arrêtées au cours de l'année.

Sans doute, on nous signale qu'une reprise très accentuée s'est dessinée pendant les premiers mois de l'année courante : d'ailleurs, n'en serait-il même pas ainsi, que la situation financière très solide de la Société, que révèle le dernier, bilan, lui permettrait de traverser sans de trop graves dommages une crise assez prolongée.

Il n'en est pas moins vrai que le fléchissement des bénéfices en 1927 donne à réfléchir, d'autant plus que les causes qu'on nous en donne ne paraissent pas être suffisantes pour l'expliquer, puisque les résultats des autres entreprises de ciments n'ont pas diminué cette année. Dans ces conditions, les cours extrêmement élevés actuellement pratiqués sur ces valeurs (l'action vaut 1.620 et la part 14.700) peuvent paraître réellement optimistes si on les rapproche du montant des dividendes qui ne sont plus cette année que de 40 francs pour l'action et 92,85 pour la part. Ces cours, qui anticipaient largement sur les résultats qu'on attendait de l'essor industriel de l'entreprise, sont plus difficiles à défendre aujourd'hui que l'exemple du dernier exercice est venu prouver que l'avenir n'était pas dépourvu de certains éléments d'incertitude.

---

Établissements Poliet et Chausson (parts de fondateur)  
(*Le Journal des finances*, 15 juin 1928)

Mardi 12 juin après-midi se sont déroulés, devant la 4<sup>e</sup> Chambre du Tribunal de Commerce, présidée par M. Falcimagne, les débats du procès qui met aux prises la société et les porteurs de parts ; l'enjeu est d'importance, puisque les primes en litige représentent près de 50 millions pour 2.000 parts.

Au nom des demandeurs, M<sup>e</sup> Rivet a plaidé que les primes d'émission versées par les souscripteurs d'actions, lors des augmentations successives de capital, sont la propriété commune des actionnaires et des porteurs de parts de fondateur. Elles ne peuvent pas être restituées aux actionnaires, sans que les porteurs de parts en reçoivent leur quote-part : ceux-ci ont, en effet, un droit sur les bénéfices et sur l'actif en cas de liquidation, droit dont le pourcentage est déterminé par les statuts.

M<sup>e</sup> Decugis, avocat de la société, a répliqué en substance que les primes d'émission n'étaient qu'un supplément d'apport versé par les souscripteurs d'actions. Elles ne constituent donc pas un bénéfice d'exploitation réalisé par la société ; or, les porteurs de parts de fondateur n'ont, d'après les statuts, qu'une participation dans les bénéfices réalisés par la société elle-même.

Le jugement sera rendu à un prochaine audience.

---

Valeurs de ciments  
(*Le Journal des finances*, 6 juillet 1928)

Les Établissements Poliet et Chausson tiennent la tête avec une production de 858.000 tonnes, chiffre qui est d'ailleurs celui d'une mauvaise année et qui est inférieur de 37.514 tonnes à celui de l'année précédente ; en réalité, l'extension formidable des moyens de production qu'ont permis les successives augmentations de capital, ont porté la capacité de production de Poliet et Chausson à plus de 1 million de tonnes. Nous avons d'ailleurs déjà donné ces indications le mois dernier, et nous avions alors été amenés à faire sur cette entreprise certaines réserves qui étaient justifiées par l'impressionnante régression des bénéfices, mais il va sans doute être possible de modifier quelque peu ce point de vue, si les perspectives nouvelles qui s'ouvrent à l'industrie de la construction sont vraiment susceptibles d'assurer à la Société les débouchés que nécessite impérieusement l'extension, un peu hâtive, de sa puissance industrielle.

---

RECRUES SANS PRESTIGE  
(*Le Journal des finances*, 13 juillet 1928)

Depuis le début du mois, il ne se passe pour ainsi dire pas de jour que la Coulisse ou le hors cote n'augmentent leur effectif de quelque unité nouvelle.

Pour ne retenir que les plus remarquables parmi celles que l'on a vu prendre rang, cette semaines, nous citerons : la Laitière du Loiret, qui compte deux mois d'âge, et paraît avoir abandonné bien imprudemment le sein de son père — si nous pouvons ainsi dire ; les Docks Fouquet, dont Poliet et Chausson voudrait peut-être bien se débarrasser [que non ! Ils sont à la base de la chaîne multinationale Point P] ; la

Raffinerie Sommier qui, comme nous l'exposons d'autre part, a quelques obligations à écouler et s'y prend mal ; les Établissements Montreuil, microscopique affaire de produits pharmaceutiques dont le seul ornement est son président M. Joseph Maldant, des Voitures à Paris [CGV] ; la Société Technique et Industrielle d'Entreprise qui, à en juger par les variations récentes de son capital est, surtout, une accordéoniste distinguée ; la Société Générale de Construction Paris-Argenteuil, dont le conseil d'administration qui, vraisemblablement, n'avait pas été prévenu, a présenté à la dernière assemblée des actionnaires un rapport sinistre.

Nous pourrions en citer d'autres. Arrêtons nous là.

---

Tribunaux  
Poliet et Chausson  
(*Le Journal des finances*, 24 et 31 août 1928)

Le Tribunal de Commerce a rendu, le 28 août dernier, son jugement dans le procès intenté par les porteurs de parts à la Société.

Les porteurs de parts sont déboutés, les considérants disent que les statuts de la Société ne peuvent être interprétés dans le sens revendiqué par eux, et ne stipulent nullement leur droit aux primes d'émission qui ne peuvent être considérées comme faisant partie de l'actif.

L'attendu essentiel du jugement dit que la prime d'émission « ne concerne que les actionnaires dans leurs rapports respectifs ; que, produits d'une opération interne réalisée seulement entre des associés, elle ne peut être comprise, à moins de stipulation expresse des statuts, dans les bénéfices sociaux ou dans le boni de liquidation à répartir entre les actionnaires et les porteurs de parts. »

---

(Le *Journal des finances*, 31 août 1928)

Le marché de Poliet et Chausson est assez animé, mais la fermeté y a prévalu. L'action reprend de 1.950 à 2.000 et la part de 35.850 à 36.300. Cette dernière faiblit en clôture à 36.000. Le 28 courant, la quatrième Chambre du Tribunal de Commerce de la Seine, présidée par M. Falcimagne, après plaidoiries de M<sup>e</sup> Decugis pour la Société des Établissements Poliet et Chausson et de M<sup>e</sup> Rivet pour les porteurs de parts, a rendu son jugement dans l'instance intentée par ces derniers à la Compagnie. Adoptant la thèse de la société, le Tribunal a débouté les demandeurs. Il a jugé que les primes d'émission représentaient un supplément d'apport, versé par les souscripteurs d'actions, et ne constituaient pas un bénéfice. Or, d'après les statuts, les porteurs de parts de fondateur n'ont de participation que dans les bénéfices réalisés effectivement par la société.

---

Omnium du Nord  
(*Le Journal des finances*, 12 octobre 1928)

[...] L'Omnium du Nord gère un portefeuille porté pour 26 millions et comprenant, outre la participation dans Silva-Plana, des titres Astra Romana, Compagnie Française des Pétroles, Syndicat de Recherches de pétrole, Syndicat des Chalutiers de la Grande Pêche, Poliet et Chausson, Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, Paris-

Foncier, etc. Il a participé cette année à l'augmentation du capital des Ciments de la Grande Paroisse, et a collaboré, avec le Consortium du Nord à la constitution des Cartonneries de Sainte-Marguerite [Vosges]\*. [...]

---

(*Le Journal des finances*, 30 mars 1929)

Les animateurs de Poliet et Chausson, dont les préoccupations spéculatives l'emportent souvent sur les préoccupations industrielles, n'avaient pas laissé passer l'occasion de tenter un mouvement à la suite des grands chefs de file. L'action cotait. 3.030 le 17 mars, 3.180 le 21 mars, 3.120 le 24 mars, 3.075 le 26 mars.

---

#### ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON (*Le Temps*, 13 mai 1929)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 8 mai sous la présidence de M. Léon Chausson, a approuvé les comptes de l'exercice 1928. Les bénéfices bruts de cet exercice ont atteint 28.811.226 fr. 50 et les bénéfices nets, après 9.005.607 francs d'amortissements sur immobilisations, 1 million 200.000 francs d'amortissements d'obligations, 2.224.750 francs d'amortissements des frais et primes de remboursements relatifs à l'emprunt obligataire de 1927, s'élèvent à 13.029.259 fr. 50, chiffre qui n'avait pas encore été atteint, contre 6 millions 104.199 francs en 1927.

Le dividende a été fixé à 70 francs brut par action et à 371 fr. 40 brut par part de fondateur ; il sera payable sous déduction des impôts à partir du 15 mai.

Il a été affecté 1.049.222 fr. 65 à la réserve extraordinaire.

Le rapport du conseil signale que la production de l'année, a dépassé pour la première fois 1 million de tonnes, atteignant 1 million 100.143 tonnes, en progression de 341.540 tonnes sur l'exercice 1927. Le chiffre d'affaires a suivi cette augmentation du tonnage passant de 138 à 177 millions de francs.

Ces résultats favorables sont dus en grande partie à l'organisation commerciale et industrielle de la société, qui a permis de profiter de la reprise des affaires dès qu'elle s'est manifestée, tant au moyen des débouchés qu'elle possède ou contrôle, tant en France qu'aux colonies.

Ils proviennent aussi de l'excellence de la qualité des produits qui jouissent d'une faveur sans cesse grandissante, faveur qui s'attache en particulier, au superciment « France » fabriqué dans les cimenteries de la société.

Le rapport donne ensuite sur le programme industriel les renseignements suivants :

Bien que l'activité de nos différents services ait été considérablement absorbée par le souci constant d'assurer le maximum de rendement à nos organes de production, aucun effort n'a été négligé pour les maintenir dans le cadre des progrès de la technique, en améliorant sans cesse nos procédés de fabrication.

L'exécution de notre programme industriel a été poussée avec la même activité.

Notre usine de Beffes, dont la construction a été inspirée des derniers perfectionnements, a été mise en marche dans la deuxième quinzaine du mois d'avril.

L'emploi de la main-d'œuvre a été réduit à son strict minimum, par une utilisation aussi complète que possible de la manutention mécanique ; la récupération de la chaleur des gaz à la sortie des fours, jusqu'ici inutilisée dans la plupart des cimenteries, a été réalisée par les méthodes les plus modernes.

Munie de deux fours rotatifs, d'une puissance de production totale de plus de 150.000 tonnes, cette cimenterie constitue un élément de production de très grand avenir, tant par son prix de revient que par sa situation géographique.

L'usine de Cantin va être dotée d'un troisième four de 70.000 tonnes ; les études sont terminées et les travaux poussés activement.

Lors de la mise en marche, à laquelle nous comptons procéder vers la fin de l'année, cette unité produira près de 200.000 tonnes par an.

Nous avons aussi poursuivi, concurremment avec le développement de nos cimenteries, la modernisation et l'industrialisation de nos usines à plâtre. Nous avons terminé, dans le courant de l'année, l'installation de fours rotatifs destinés à la fabrication des plâtres spéciaux. Ceux-ci nous ont donné entière satisfaction et nous permettent d'obtenir un produit d'une régularité parfaite.

L'exécution de ce programme, échelonné sur plusieurs années, sera poursuivie, sans entraver en aucune manière notre fabrication. Nos plâtrières se trouveront aussi toutes dotées de fours rotatifs modernes qui assureront l'unification de la qualité de leurs produits, très prisée de la clientèle.

Le rapport du conseil donne ensuite des renseignements détaillés sur les entreprises similaires dans lesquelles la société a pris des intérêts et notamment sur la société Poliet-Chausson Maroc, dont elle possède les actions de contrôle ; la Cimenterie de la Grande-Paroisse, dont Poliet et Chausson s'est assuré la direction technique et qui doit entrer en exploitation normale vers la fin de la présente année.

Dans son allocution, M. Léon Chausson a annoncé que la société a pu négocier le contrôle de la Société des ciments de Beaumont[-sur-Oise], grâce au concours du groupement de la Financière des Ciments. Cette société des ciments de Beaumont est au capital de 22.500.000 francs et possède une usine munie de 4 grands fours rotatifs, d'une puissance de production de 200.000 tonnes.

Cette opération de prise de contrôle nécessitera une augmentation du capital social des établissements Poliet et Chausson de 15 millions de francs, qui sera réservée à la Financière des ciments.

Enfin, le président a indiqué que la Société financière des ciments avait été constituée à son instigation par le Consortium du Nord. Mais la société ne possède aucune participation dans cette affaire. Elle a été créée principalement pour permettre aux affaires sociales de s'étendre au-delà des frontières au moyen de participations dans les pays où la fabrication du ciment peut présenter des avantages sérieux.

---

#### [S.A. du domaine de Potinville \(Tunisie\)](#)

1929 : création de 1.000 actions attribuées aux établissements Poliet et Chausson.

---

#### **POLIET ET CHAUSSON** (*Le Journal des débats*, 9 juillet 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 6 juillet, a décidé de porter le capital de 65 à 80 millions de francs, par la création de 30.000 actions de 500 francs, portant jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1929. Par dérogation aux statuts, aucun droit de préférence ne sera réservé aux actionnaires actuels, le conseil étant autorisé à en réserver la souscription, notamment par compensation, à qui il avisera.

Le rapport du conseil expose qu'il s'agit, en l'occurrence, de la Société des Ciments de Beaumont, dont la Société s'est assuré le contrôle. Cette opération l'a rendue

débitrice d'une somme de 60 millions, et elle a pu obtenir de s'en acquitter au moyen d'une augmentation de capital de 15 millions, qui fait l'objet de la décision actuelle.

---

Poliet et Chausson  
(*Le Journal des finances*, 26 juillet 1929)

Une assemblée extraordinaire de Poliet et Chausson, réunie au début du mois, a voté l'augmentation du capital social de 65 à 80 millions par création de 30.000 actions de 500 francs, destinée à permettre l'absorption de la Société des Ciments de Beaumont.

Il peut paraître intéressant au moment où une nouvelle opération financière vient s'ajouter à la liste déjà longue des augmentations de capital effectuées par la société depuis quelques années, d'examiner dans quelle mesure l'expansion industrielle a suivi l'expansion financière.

La politique poursuivie par les dirigeants de Poliet et Chausson, qui n'était à l'origine qu'une affaire commerciale de la région parisienne, a été d'en faire un puissant organisme industriel et, en absorbant et en groupant un certain nombre d'usines, d'étendre ainsi son action sur tout le territoire français. Ils y sont parvenus. Actuellement, il n'y a guère que sur les marchés méridionaux que la société n'a pas encore réussi à s'implanter. Elle envisage maintenant une extension de son activité à l'étranger, si l'on en croit du moins les déclarations au cours de la dernière assemblée par le Président, qui interprétrait la création de la Financière des Ciments comme étant imposée par la nécessité d'entrer en relations avec les grands trusts étrangers du ciment et, en particulier, avec des sociétés financières belges et suisses.

Il n'est nullement étonnant qu'une telle politique ait nécessité des capitaux sans cesse croissants. On peut voir, par le tableau suivant, quel a été le mouvement d'ascension du fonds social, et constater en même temps de quelle manière ont évolué, pendant le même temps les résultats bénéficiaires :

	Capital	Bénéfices nets	Divid. act.	Divid. part
1919	15.000.000	1.534.450	60	42 69
1920	20.000.000	3.863.740	70	123 05
1921	20.000.000	4.021.857	70	123 05
1922	25.000.000	5.213.425	75	160 71
1923	25.000.000	6.627.321	85	196 42
1924	30.000.000	7.779.032	90	257 50
1925	30.000.000	8.166.312	95	278 60
1926	40.000.000	11.285.159	100	400 00
1927	65.000.000	6.104.199	40	92 85
1928	65.000.000	13.029.256	70	371 40

Une constatation favorable s'impose au premier abord : malgré l'accroissement continu du montant du capital, le même dividende de 70 francs a pu être distribué aux actions en 1928 et en 1920. Par ailleurs, l'augmentation des bénéfices a non seulement suivi le mouvement d'ascension du fonds social, elle l'a même sensiblement dépassé.

Il faut, il est vrai, faire exception pour les résultats de 1927. Mais il s'agit là d'un exercice de crise, dont les résultats bénéficiaires de Poliet et Chausson ont eu particulièrement à souffrir par suite de ce fait qu'il coïncidait avec un puissant effort d'extension industrielle et avec la nécessité pour la société, par suite de l'importance croissante de ses immobilisations, de pratiquer de gros amortissements.

On peut se convaincre, d'ailleurs, par la comparaison des bilans suivants, qu'elle n'a pas négligé de renforcer sa situation financière au fur et à mesure qu'elle étendait son activité (en 1.000 francs) :

Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	1927	1928	1929
ACTIF			
Immeubles	31.115	43.101	46.055
Matériel	36.925	48.377	55.875
Transformations	1.752	1.233	300
Obligat. frais et primes	—	2.225	—
Réalisable	51.489	64.401	64.868
Disponible	28.096	40.588	55.327
	152.377	199.925	222.427
PASSIF			
Capital actions	40.000	65.000	65.000
Primes sur émissions	24.177	34.459	34.459
Obligations	14.800	33.600	32.400
Réserves	11.039	12.586	15.486
Amortissements	28.694	32.823	41.828
Provisions	7.333	7.654	10.520
Exigible	15.93	8.046	11.403
Distribuable	10.400	6.757	11.328
	152.377	199.925	222.427

La Société Poliet et Chausson semble donc avoir résolu le problème qui consiste à poursuivre une politique d'extension continue, sans que les actionnaires voient leur rémunération diminuer et sans que soit compromis l'équilibre d'une situation financière solide.

Cette politique va-t-elle maintenant pouvoir, se poursuivre dans des conditions aussi heureuse ? Rien ne semble s'y opposer. On pourrait même faire remarquer que la Société n'a, jusqu'ici, bénéficié que d'une manière très restreinte, par suite des conditions générales qui ont prévalu dans l'industrie de la construction, de l'accroissement de ses moyens de production. Mais la situation a favorablement évolué depuis un an dans cette industrie, et, grâce à l'effort fourni, Poliet et Chausson se trouve disposer d'une situation privilégiée pour en profiter largement.

Elle est en effet à la tête d'un actif industriel qui comprend cinq usines à ciment, sept usines à chaux, neuf usines à plâtre, cinq usines de céramiques et produits spéciaux. Sa production dépasse actuellement 100.000 tonnes par mois et atteindra sans doute, en 1929, le chiffre total de 1.300.000 tonnes. Enfin, les indications qui ont été fournies sur la marche de l'exploitation montre que l'immense ensemble industriel de Poliet et Chausson fonctionne maintenant à plein. Le chiffre d'affaires dépasse maintenant 20 millions par mois, et les ventes du dernier trimestre se chiffrent par 62 millions environ contre 50 millions en chiffres ronds pour les trois mois correspondants de 1928. Si l'on songe que cette progression est appelée à s'accentuer encore par l'accroissement des moyens de production des différentes usines et l'entrée en ligne de l'usine des Ciments de Beaumont qui viennent d'être absorbée, il semble qu'on puisse affirmer que, du point de vue industriel, l'avenir prochain se présente sous les meilleurs auspices.

Les actionnaires de Poliet et Chausson, qui ont traversé les longues années pendant lesquelles s'est développé l'effort industriel de la Société, sans avoir à consentir de sacrifices pénibles, devraient logiquement commencer à profiter maintenant plus largement des résultats de cet effort. Et c'est bien ce qu'escriment les cours actuellement pratiqués. Mais ceux-ci seront-ils justifiés, dans un avenir prochain, par le montant des dividendes répartis ?

À la vérité, il serait peut-être imprudent de se faire trop d'illusions à cet égard. Il faudrait pour que le bénéfice du remarquable développement de l'affaire tienne à être reporté dans des proportions plus larges sur la tête des actionnaires, que la politique d'extension subisse un temps d'arrêt. On vient de voir qu'il n'en est rien. Une opération est en cours et ce n'est sans doute pas la dernière ; les déclarations du président, que nous avons reproduites un peu plus haut, ne laissent aucun doute à cet égard.

Il peut d'ailleurs y avoir plusieurs manières de concevoir une politique d'extension. Celle qu'a choisie Poliet et Chausson, d'accord avec les organismes financiers qui la flanquent, n'est évidemment pas celle qui serait la plus immédiatement profitable pour les actionnaires. Les conditions dans lesquelles s'effectue l'absorption de la Société des Ciments de Beaumont est bien caractéristique à cet égard : les 30.000 actions de 500 francs, créées à cet effet, ne sont nullement offertes aux actionnaires. Elles sont directement souscrites par le groupe vendeur, pour le prix de 2.000 francs. Or, l'on sait que les cours actuels de l'action dépassent 3.000 francs.

Cette manière de procéder doit bien présenter, pour les initiés, certains avantages : mais ces avantages échappent complètement aux actionnaires, qui constatent qu'une opération intéressante, laissant un bénéfice de 1.000 fr. par titre pour le souscripteur, est réalisée, mais qu'ils en sont tenus à l'écart. L'opération peut avoir par ailleurs certaines conséquences fâcheuses sur la tenue des cours : les apporteurs, recevant à un prix avantageux, des titres qui valent plus cher, ne résisteront sans doute pas à la tentation de prendre leur bénéfice : et cela peut provoquer un flottement assez prolongé sur le marché. D'où des écarts de cours, des émotions qui peuvent effrayer certains capitalistes, désireux de trouver un placement de tout repos, et les éloigner de cette affaire, dont l'essor industriel est magnifique, mais dont les dirigeants ont pris l'habitude de laisser l'actionnaire un peu à l'écart, en ne lui laissant, sur les avantages divers qu'assure la prospérité de la société, que juste ce qu'il faut pour, qu'on ne puisse pas dire qu'il est tout à fait oublié.

---

Poliet et Chausson  
(*Le Journal des finances*, 27 septembre 1929)

L'absorption de la Société « Chaux et Ciments de Tronville et Bar-le-Duc » va avoir lieu contre remise d'une action Poliet et Chausson pour deux actions Tronville.

---

AVIS FINANCIERS  
CONSORTIUM DU NORD  
Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mars 1930  
(*Le Temps*, 13 avril 1930)

[...] En 1916, le capital des Établissements Poliet et Chausson était de 4 millions, leur bénéfice net était de 450.000 francs et le chiffre d'affaires de 3 millions 700.000.

En 1920, le capital était passé à 15 millions, les bénéfices nets étaient de 3 millions 600.000 francs et le chiffre d'affaires de 68 millions de francs. En 1925, le capital était de 30 millions, avec 8 millions de bénéfices et un chiffre d'affaires de 113 millions. En 1928, le capital était de 65 millions, les bénéfices de 13 millions, le chiffre d'affaires de 177 millions. En 1929, le capital passait à 80 millions, les bénéfices nets à 22.400.000 francs, le chiffre d'affaires à 209 millions.

Cette année, d'après les renseignements que M. [Léon] Chausson a bien voulu me fournir, le capital sera porté 100 millions. La prudence qui nous guide toujours nous empêche de prévoir ce que seront les bénéfices, mais nous escomptons un chiffre d'affaires de l'ordre de 300. millions, et nous pensons que les bénéfices resteront en rapport avec un chiffre d'affaires de cette importance.

Tout cela, messieurs, est le résultat d'une longue, patiente et persévérente activité, d'une puissance d'organisation commerciale sans égale, de connaissances industrielles approfondies, couronnement d'une carrière laborieuse, d'une intelligence à longues vues, et qui se manifestera. encore, j'en suis bien certain, dans les années qui suivront.  
[...]

---

ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Journal des débats*, 30 avril 1930)

Les comptes de l'exercice écoulé, qui seront soumis à l'assemblée du 10 mai, font apparaître, déduction faite des amortissements, un bénéfice net de 22 millions 410.819 francs, contre 13.029.256 francs pour l'exercice précédent. Le conseil proposera de porter le dividende de 70 à 100 fr. par action, sur le capital augmenté, et de 371 à 800 francs part part.

---

Comité central des houillères de France  
(*Les Documents politiques*, juin 1930)

ELBY, Jules [1857-1933]

Sénateur du Pas-de-Calais [1923-1933]

Administrateur : Comité central des houillères de France,  
Chambre des houillères du Nord et du Pas-de-Calais,

[Pdt 1924-1933] Mines de Bruay,

Mines de Carvin,

Société électrique des houillères du Pas-de-Calais,

Société houillère de Sarre et Moselle,

Électricité de Dunkerque,

Travaux métalliques,

Usine de la Belle-Vue,  
Société industrielle et agricole de Libercourt,  
Société de travaux métallurgiques,  
La Béthunoise (ancienne Société béthunoise d'éclairage et d'énergie),  
Électricité du Nord-Ouest,  
**Établissements Poliet et Chausson**,  
Société africaine d'importation de charbons et briquettes du Nord et du Pas-de-Calais,  
Société des Pêcheries de France,  
Entrepôts frigorifiques et maritimes de La Rochelle-Pallice.

---

Peugeot  
(*Le Journal des finances*, 27 février 1931)

L'action Peugeot abandonne une fraction à 351, la part s'enfonce à 237 contre 250. On apprend que le groupe Oustric a été remplacé au conseil de la société par un administrateur de Poliet et Chausson.

---

LA NATURE DES PRIMES D'ÉMISSION  
(*Le Journal des finances*, 27 février 1931)

La Société Poliet et Chausson a distribué en 1927 à ses actionnaires une partie des primes d'émission encaissées par elle.

Les porteurs de part n'ont pas bénéficié de cette répartition. Certains d'entre eux se sont pourvus en justice.

Le Tribunal de commerce de la Seine, puis, tout récemment, la Cour d'appel de Paris, les ont déboutés.

La Cour a déclaré que les primes d'émission ne constituent pas un bénéfice, mais un apport supplémentaire dont les sociétés peuvent disposer comme elles l'entendent.

Il est vraisemblable que l'arrêt de cette haute juridiction mettra fin à toute controverse juridique sur la nature des primes d'émission. De ce point de vue, l'importance du principe de droit ainsi posé, est extrême.

Quant à la Société Poliet et Chausson, à moins que la Cour de cassation ne soit saisie, elle n'a plus à craindre d'être obligée de revenir sur la répartition faite il y a quatre ans.

---

Parlementaires et financiers  
par Roger Mennevée  
(*Les Documents politiques*, février 1936)

DELIGNE, Maurice  
Député du Nord  
Adresse : 130, Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.  
Administrateur : **Établissements Poliet et Chausson** (démissionnaire à l'assemblée de mai 1931), Société financière des ciments et de l'industrie (démissionnaire à l'assemblée du 16 juin 1931), Anciens Établissements Michon-Pigé (constitution d'immeubles, constitution juin 1930).

---

Poliet et Chausson-Docks Fouquet  
(*Le Temps*, 22 août 1931)

L'assemblée extraordinaire qui devait statuer le 19 septembre sur le projet d'affermage partiel des Docks Fouquet par les établissements Poliet et Chausson, n'aura pas lieu, ce projet étant abandonné.

---

POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Journal des finances*, 15 janvier 1932)

Le Conseil d'administration de la Société Poliet et Chausson vient d'annoncer qu'il avait décidé de ramener le dividende de 1931 à 80 fr. par action contre 120 fr. précédemment.

Comme, aux termes d'un communiqué paru il y a un mois, la Société n'a été affectée que dans une mesure absolument insignifiante par le krach Audouin, qu'elle jouissait alors d'une trésorerie « parfaitement à l'aise », qu'enfin ses expéditions fin octobre 1931 s'élevaient à un chiffre presque égal à celui de la période correspondante de 1930, on devrait nécessairement voir dans la compression du dividende une mesure de prudence dictée par les circonstances présentes ou par le désir de réserver l'avenir.

Au moment où l'on fait prévoir que la Société des Ciments Français, dont les expéditions ont augmenté de 662.477 tonnes en 1930 à 688.513 tonnes en 1931, maintiendra vraisemblablement son dividende, la rapidité avec laquelle Poliet et Chausson, pour éviter sans doute de provoquer par association d'idées des espérances suivies de désillusions, annonce la diminution du sien, doit être retenue comme une bonne note, d'autant qu'à l'assemblée du 12 mai dernier, le rapport insistait sur la situation privilégiée des usines, qui « par leur répartition géographique, leur outillage perfectionné qui leur procure les prix de revient les plus bas » étaient en mesure de « lutter avec avantage contre toutes les concurrences éventuelles ».

---

POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Journal des débats*, 23 avril 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 font ressortir un bénéfice net de 24.541.28: fr. contre 32.657.814 fr. en 1930. Comme déjà indiqué, le dividende sera ramené de 120 fr. à 80 fr. par action et de 1.200 fr. à 66 fr. par part.

---

POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Journal des finances*, 29 avril 1932)

Rien ne permet mieux de situer la position de Poliet et Chausson en face de la crise qu'une comparaison avec ses principaux rivaux : la Société des Ciments français et la Société de Lafarge et du Teil.

Les conditions dans lesquelles se sont développées ces trois grandes affaires françaises de ciments depuis quinze ans diffèrent à plus d'un égard. Nous ne

retiendrons que deux aspects de ces différences : 1° la répartition géographique des usines ; 2° les modalités de financement.

La capacité de production actuelle de ciment de Poliet et Chausson — en faisant abstraction des autres fabrications : chaux, plâtres, produits divers — peut être évaluée à 1 million 400.000 tonnes, alors que la capacité des Ciments français n'est que de 880.000 tonnes, et celle des Ciments de Lafarge de 940.000 tonnes environ. Mais voici comment se répartit cette capacité, d'après la situation des usines dans les diverses régions de la France :

(en tonnes)	Ciments français	Lafarge	Poliet et Chausson
Région Nord	295.000	100.000	350.000
Régions Paris, Est et Centre	285.000	200.000	1.050.000
Régions Sud-Ouest	140.000	610.000 (1)	
Région Sud-Est	160.000	130.000	»

(1) Usine en construction à Lormont, près Bordeaux. Cap. prévue : 100.000 tonnes

Alors que les Ciments français sont établis dans toutes les régions de grande consommation et que Lafarge a surtout porté son effort sur le Midi, Poliet et Chausson s'est jusqu'ici exclusivement développé dans le Nord et la région parisienne. Son choix a évidemment été inspiré par le développement exceptionnel de l'activité du bâtiment dans ces deux régions au lendemain de la guerre. Cette concentration ne constitue-t-elle pas un danger, maintenant que la situation particulière créée par la guerre tend à disparaître? Les dirigeants de Poliet et Chausson semblent l'avoir compris, puisqu'ils ont entrepris de prendre position dans d'autres régions ; mais la construction prévue de l'usine de Cassis, près de Marseille, semble abandonnée ; quant à celle de Lormont, près de Bordeaux, elle ne sera achevée que dans le courant de 1932.

\*  
\* \*

Les différences que l'on observe entre les méthodes financières qui ont présidé au développement des trois grandes affaires françaises de ciments sont plus caractéristiques encore.

Alors que la Société des Ciments français s'est développée sur son propre fonds, n'augmentant que très légèrement son capital et n'émettant aucune dette obligataire, c'est surtout par voie d'absorption d'affaires similaires que Lafarge et Poliet et Chausson ont grandi. En ce qui concerne Poliet, cette politique n'a été rendue possible que grâce à des capitaux considérables.

Quelques chiffres mettent en évidence les différences de structure financière :

(En 1.000 francs)	Capitaux appelés (1)	Éval. nette des immobil.
Ciments français	62.444	55.975
Lafarge	97.205	84.000
Poliet et Chausson	276.000	212.167

(1) Fonds social, prime d'émission et dette obligataire.

Même en tenant compte des capacités de production respectives, le contraste saute aux yeux : l'évaluation nette des immobilisations de Poliet et Chausson représente presque quatre fois celle des immobilisations des Ciments français, alors que la capacité de production n'est supérieure que de 75 %.

Les conséquences suivantes en résultent, qui méritent d'être prises en considération à un moment de l'évolution économique qui est caractérisé par une déflation générale : les charges financières sont lourdes, des amortissements annuels considérables sont nécessaires.

Il faut ajouter que le financement par émission de titres d'un développement extrêmement rapide — il tient en quelques années — a obligé la société à se maintenir en contact étroit avec des organismes financiers destinés à faciliter le classement dans le public de ces titres, voir même à participer à la création d'organismes de ce genre. Les difficultés qu'éprouvent fatalement, en période de dépression boursière, ces holding companies — Financière des Ciments, Consortium du Nord pour ne citer que ceux-là — peuvent-ils, par une sorte de choc en retour, avoir une répercussion sur la situation de la société ? Ce n'est peut-être pas trop à craindre, car la société, grâce à deux années de grande activité, peut voler de ses propres ailes. Mais il y a là, tout de même, certains risques.

Une comparaison avec les principales sociétés similaires ayant permis de faire ressortir les grandes caractéristiques industrielles et financières de Poliet et Chausson, il faut examiner comment, ceci étant posé, la société s'est comportée pendant l'année 1931 qui, pour, l'industrie du bâtiment, constitue la première année de crise.

D'après les indications publiées par la société dès le mois de janvier dernier, les expéditions se sont élevées à 1.649.000 tonnes, contre 1.676.000 tonnes en 1930 et 1.162.000 tonnes en 1929. Il s'agit d'un tonnage global comprenant à la fois les ventes de produits divers et celles de ciment ; celles-ci doivent représenter un peu plus des 2/3 du total.

Il n'y a donc pas eu, jusqu'au 31 décembre 1931, diminution très sensible de l'activité des usines ; mais la rapide progression enregistrée de 1929 à 1930 s'est arrêtée net en 1931, tandis que le principal concurrent de Poliet et Chausson dans le Nord et la région parisienne — la Société des Ciments français — a encore pu augmenter ses expéditions de ciment de 662.477 tonnes en 1930 à 688.313 tonnes en 1931.

D'autre part, si les ventes se sont à peu près maintenues, les bénéfices ont fléchi :

	Bénéf. d'exploit.	Amort.	Bénéf. net	Divid. totaux	Divid. par act.	Divid. par part
	(en 1.000 fr.)					(en fr.)
1929	34.364	10.230	22.410	17.600	100	800
1930	58.920	23.259	32.657	26.400	120	1.200
1931	49.581	23.235	24.541	17.332	80	666

Il n'est pas possible de comparer ces résultats avec ceux des autres grandes sociétés de ciments parce que ceux-ci sont établis d'une manière toute différente. Toutefois, d'après certaines informations, ces sociétés auraient l'intention de maintenir leurs dividendes pour l'exercice 1931.

Poliet et Chausson aurait donc été plus touchée par la crise que ses concurrentes. Les conclusions de notre étude comparative, appliquées à l'examen des chiffres ci-dessus, contribueront peut-être à expliquer ce fait.

Les bénéfices d'exploitation de 1931, avant déduction des amortissements, sont inférieurs de 16 % à ceux de 1930, alors que les expéditions n'ont fléchi que de 2 % à peine : il faut en conclure que les prix de vente ont été très sensiblement inférieurs. On ne s'étonnera pas que Poliet et Chausson ait été amenée à consentir, à cet égard, certains sacrifices, quand on saura que la société se trouve en face de deux puissants concurrents qui sont — ou étaient du moins jusqu'à ces derniers mois — unis par des accords commerciaux, et qu'elle travaille presque exclusivement dans la région du Nord, aujourd'hui reconstruite, et dans la région parisienne, dans laquelle on a beaucoup bâti au cours de ces dernières années.

La situation géographique de Poliet et Chausson et son isolement commercial relatif constituent donc une première explication.

Mais la diminution du bénéfice net, amortissements déduits, est plus considérable que celle des produits d'exploitation : elle atteint un pourcentage de près de 30 %. Il faut voir là une conséquence des méthodes financières qui ont présidé au développement de l'affaire,

Il paraît évident — si l'on admet, avec les spécialistes sérieux, qu'une usine de ciment doit consacrer à l'amortissement 25 francs par tonne de ciment produite — que Poliet et Chausson avait, en 1929, effectué des amortissements insuffisants. En tenant compte du fait que le tonnage vendu comprend une assez forte proportion de produits divers — plâtres, chaux, etc. — on peut admettre qu'en 1930 et 1931, les amortissements pratiqués sont normaux. Cette soumission tardive des dirigeants de la société aux méthodes de gestion traditionnelles n'a pas eu de répercussion sur les dividendes en 1930, par suite de prix de vente exceptionnellement favorables ; il n'en est pas de même en 1931, une légère régression des prix entraînant, comme conséquence des méthodes financières précédemment adoptées, une forte diminution des dividendes.

\*  
\* \*

Mais il serait vain de regretter les erreurs du passé. Contentons-nous de constater la volonté du conseil de s'engager dans la voie d'une consolidation nécessaire.

Où en est cette consolidation ? Les derniers bilans permettent de le déterminer :

(en 1.000 fr.)	1930	1931
ACTIF		
Immobilisé net	187.316	212.167
Réalisable	144.283	137.324
Caisse et banques	41.557	23.903
	373.156	373.399
PASSIF		
Capital	100.000	100.000
Obligations	90.000	99.000
Primes d'émission	77.317	77.317
Réserves et prov.	37.714	38.793
Exigible	35.468	33.748

Profits et pertes	32.657	24.541
	373.156	373.399

L'évaluation nette des immobilisations, qui s'entend après 122 millions d'amortissements, est beaucoup plus considérable, nous l'avons vu, que celle des autres grandes sociétés de ciments. Toutefois, si on la compare avec le tonnage vendu en 1931, on constate qu'elle correspond à 132 francs par tonne produite, ces qui n'est sans doute pas exagéré, mais impose à la société de pratiquer, au cours des prochaines années, des amortissements au moins égaux à ceux de 1931.

En restant fidèle à la politique plus prudente qu'elle semble avoir adoptée, la société pourrait ainsi — quelles que soient les répercussions momentanées sur les répartitions —achever de consolider assez rapidement sa situation.

Mais cette perspective reste subordonnée d'abord au maintien d'une activité industrielle relativement soutenue. Ici se pose le problème des débouchés que nous avons déjà effleuré en exposant la situation géographique des usines de la société. La crise immobilière — qui a particulièrement affecté des entreprises jadis puissantes, comme la Compagnie des Voitures à Paris [CGV\*], au conseil de laquelle figure M. Léon Chausson — risque de ralentir l'activité de la construction privée dans la région parisienne. La société trouvera-t-elle une compensation dans les commandes du programme d'outillage national, ou dans celles, plus considérables encore, qui résulteraient de la réalisation de certains projets, grandioses et déjà fameux, de la Ville de Paris ? C'est possible, mais n'oublions pas que Poliet n'est pas seul sur le marché.

Dans le cas où l'activité des usines fléchirait plus gravement, un problème pourrait se poser sur lequel d'ailleurs l'examen même du dernier bilan ne peut manquer d'attirer l'attention : celui de la trésorerie.

Malgré l'émission de 10 millions d'obligations en 1931, les disponibilités immédiates ont sensiblement diminué au dernier bilan. Le paiement des dividendes, les dépenses qu'entraîne la mise en marche de l'usine de Lormont, près de Bordeaux, pourraientachever de vider la caisse si une activité normale cessait de l'alimenter régulièrement. Il né faudrait pas compter sur les organismes financiers amis, plus ou moins mal en point. Il ne resterait alors qu'à faire de nouveau appel au public.

Ce serait dommage, au moment même où l'on s'applique à consolider un développement un peu hâtif.

\*  
\* \*

Le caractère même de ces quelques remarques exclut une conclusion catégorique. Il nous semble cependant que, compte tenu du pour et du contre, le cours actuel de l'action (1.545) — qui assurera cette année un rendement de 3,9 % net — est suffisant. La part, qui a droit à 13 fr. 33 par franc de superdividende à l'action, est offerte à 12.000 ; bien que ce cours soit inférieur à la parité avec l'action, elle ne saurait guère tenter, dans les circonstances actuelles, que les spéculateurs hardis.

POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Journal des débats*, 12 mai 1932)

L'assemblée tenue le 9 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1931, se soldant par un bénéfice net de 24.541.281 fr. Les dividendes ont été fixés à 80 fr. brut par action et à 666 fr. 65 par part. Paiement le 15 mai.

---

POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Journal des finances*, 20 mai 1932)

Le groupe des valeurs de ciments et autres matériaux de construction reste hésitant, quelque peu affecté par les déclarations faites à l'assemblée de Poliet et Chausson, desquelles il résulte que, si le tonnage vendu, ne s'est pas sensiblement réduit du fait de la crise, la concurrence a entraîné une baisse des prix de vente supérieure à la compression réalisée sur les prix de revient. Les débouchés qu'assurent aux affaires de ciment les industries du bâtiment et de travaux publics laissent de belles perspectives, à ces sociétés, mais il faudrait qu'une entente commerciale atténue l'âpreté de la concurrence.

---

Établissements Poliet et Chausson  
Consortium du Nord  
(*La Journée industrielle*, 29 novembre 1932)

À la suite d'accords intervenus entre ces deux sociétés, MM. Dupleix et Jean York ont donné leur démission administrateurs des Établissements Poliet et Chausson, et M. Léon Chausson s'est retiré du conseil d'administration du Consortium du Nord.

---

MARIAGE  
(*Le Figaro*, 9 décembre 1932)

M. Léon Chausson, président des Établissements Poliet et Chausson, commandeur de la Légion d'honneur, et madame, née Lapareillé, ont le plaisir de faire part du mariage de leur fille Marcelle avec M. Raoul Kern, ingénieur H. E. C., décoré de la croix de guefre, petit-fils de M. Adolphe Frühinsholz père, industriel, officier de la Légion d'honneur, fils de M. Gaston Kern, ingénieur diplômé E.P.Z. [École polytechnique de Zurich], décédé, et de madame, née Frühinsholz.

La bénédiction religieuse leur a été donnée le 5 décembre 1932, dans la plus stricte intimité.

---

CONSORTIUM DU NORD\*  
(*Le Journal des débats*, 29 décembre 1932)

[...] La totalité des intérêts qu'avait le Consortium dans la Financière des Ciments\* a été cédée aux Établissements Poliet et Chausson.

=====

LAZARD FRÈRES  
ET

# LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS AUX COMMANDES

POLIET ET CHAUSSON  
(*Les Documents politiques*, janvier 1933)

À la suite de l'entrée de diverses personnalités au conseil d'administration, celui-ci se trouve désormais composé comme suit : MM. Léon Chausson, président ; J[acques] Aguillon [BPPB], H. Chausson, P[aul] Frantzen [Lazard], C. de Fréville de Lorme, P. Gillet, P. Lapareillé, L[ouis] Marlio, J[ean] Maroger<sup>4</sup>, G. de Tarde<sup>5</sup>, administrateurs. En fait, c'est la banque Lazard frères qui a pris le contrôle de la société.

Il a été décidé de convoquer une assemblée extraordinaire en vue d'autoriser l'augmentation du capital social de 100 à 125 millions, par l'émission, aux environs du pair, de 50.000 actions nouvelles qui seront entièrement réservées aux anciens actionnaires.

*L'Information financière, économique et politique* du 5 janvier 1933 ajoute :  
Cette opération, que l'on envisage réaliser au début de mars, sera garantie par MM. Lazard Frères et Cie qui sont désormais représentés au conseil de la société.

D'autre part, il a été décidé de proposer à la prochaine assemblée générale de prélever sur les 105 millions une somme de 29 millions en vue d'amortir de ce montant le poste participations qui a fait l'objet d'une réévaluation sévère.

---

Poliet et Chausson  
(*Le Temps*, 17 février 1933)

Le total des diverses productions s'est élevé pendant l'exercice 1932 à 1.550.000 tonnes, soit une réduction globale inférieure à 5 % par rapport aux chiffres de 1931. C'est d'ailleurs en raison de la diminution des fabrications de plâtre que cette régression a été enregistrée car la production de ciment s'est élevée à 969.000 tonnes contre 896.000 en 1931.

---

Deuil  
(*Le Journal des débats*, 19 juin 1933)

Les obsèques de M. Léon Chausson ont été célébrées, en l'église paroissiale de Saint-Honoré d'Eylau, en présence d'une très nombreuse assistance.

---

<sup>4</sup> Jean Maroger (1881-1956), d'une famille protestante du Gard. X-Ponts, administrateur de nombreuses sociétés électriques, président de la Chambre syndicale des forces hydrauliques... Administrateur (1928), puis président (1933-1951) des Tréfileries et laminoirs du Havre. En outre administrateur d'Alais, Froges et Camargue (AFC)(Péchiney). Sénateur de l'Aveyron (1938-1942, 1948-1956).

<sup>5</sup> Guillaume de Tarde (1885-1989) : auditeur au Conseil d'État, secrétaire général adjoint du protectorat du Maroc (1914-1921), chef de cabinet du ministre du Commerce Lucien Dior (1921-1922), directeur de l'Office national du commerce extérieur (1922-1927), administrateur des Chemins de fer de l'Est, président de la Société française d'assurances pour favoriser le Crédit (1927-1930), puis directeur à la Banque de Lazard. Voir *Qui êtes-vous ?*

Le deuil était représenté par M. Henri Chausson, fils du défunt ; M. Raoul Kern, son gendre ; M. Bernard Chausson, son petit-fils et M. Lapareillé, son beau-frère. Du côté des dames, par M<sup>me</sup> Léon Chausson, sa veuve ; M<sup>me</sup> Raoul Kern, M<sup>me</sup> Henri Chausson, sa belle-fille ; M<sup>lle</sup> Janine Chausson, sa petite-fille, et M<sup>me</sup> Lapareillé.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans la sépulture de famille.

---

Poliet et Chausson  
(*Le Temps*, 30 juin 1933)

L'assemblée du 29 juin a approuvé les comptes de 1932 se soldant, après amortissements, par un bénéfice net de 6.585.795 francs, et voté un dividende de 30 francs brut par action.

Les expéditions se sont élevées en 1932 à 1 million 577.205 tonnes contre 1.652.201. Le rapport note que cette diminution porte essentiellement sur le plâtre, les expéditions de ciment ayant augmenté de près de 10 %.

---

ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Temps*, 10 juillet 1933)

Les résultats de l'exercice 1932 se sont traduits par une bénéfice de 26.263.071 francs. Après affectation de 19.585.803 francs aux amortissements, le bénéfice net est ressorti à 6.585.795 francs contre 24.841.281 francs en 1931.

Sur la proposition du conseil, ce bénéfice a été entièrement consacré à l'amortissement de la moins-value enregistrée, après réévaluation établie au moment de l'entrée d'un nouveau groupe financier, sur le poste participation ; à cet amortissement ont d'ailleurs été affectées les sommes suivantes : 11 millions prélevés sur la réserve spéciale ; 5.578.388 francs prélevés sur la réserve extraordinaire ; 2.326.530 francs prélevés sur la réserve de prévoyance, et une somme de 3.504.247 francs prélevée sur le report à nouveau du compte de profits et pertes ainsi ramené à 476.639 francs ; soit, au total, 29 millions d'amortissements.

Le dividende, qui a été fixé à 30 francs brut par action, est payable depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Le montant total nécessaire à cette répartition a été prélevé sur le poste « primes d'émission ».

Le conseil commente ainsi dans son rapport les résultats de l'exercice écoulé :

Le ralentissement économique, dont nous avions déjà ressenti les effets en 1931, s'est sensiblement accentué l'an dernier.

Par rapport à 1930, l'activité de l'industrie du bâtiment a diminué, en 1932, de près de 30 %. C'est là une situation anormale et qui ne peut se prolonger dans un pays comme le nôtre où l'aménagement de locaux d'habitation et l'amélioration du logement sont loin d'être achevés.

L'industrie des matériaux de construction souffre ainsi d'une surproduction due beaucoup plus à un fléchissement temporaire de la demande qu'à un développement excessif de l'outillage industriel.

Par ailleurs, le ciment, qui est, à tous égards, notre production essentielle, trouve en dehors du bâtiment de nouveaux débouchés destinés à se développer.

L'avenir de notre industrie n'est donc nullement en cause. Toute reprise de l'activité économique se traduira par une amélioration immédiate de sa situation.

En dépit des circonstances défavorables, nous avons pu, du reste, maintenir notre production à un niveau satisfaisant. Nos expéditions se sont élevées en 1932 à 1.577.205 tonnes contre 1.652.201 tonnes en 1931, soit une diminution de 5 % seulement. Encore faut-il ajouter que cette diminution porte essentiellement sur le plâtré, nos expéditions de ciment ayant augmenté de près de 10 %.

La baisse des prix de vente, dont la régression s'est poursuivie durant toute l'année — en décembre 1932, le prix du ciment était inférieur de près de 20 % au prix de décembre 1931 — a, par contre, entraîné une réduction sensible de notre chiffre d'affaires.

Les efforts les plus attentifs ont été consacrés par tous nos services à la réduction de nos prix de revient. Mais l'amélioration de ces derniers n'a que partiellement compensé les effets de la situation défavorable du marché.

Nous avons, au cours de l'année, mis en marche notre cimenterie de Lormont qui fonctionne actuellement à plein rendement et nous donne toute satisfaction, tant en ce qui concerne son prix de revient que la qualité de nos produits qui sont très appréciés de la clientèle.

Équipée pour la fabrication du ciment Portland artificiel et de la chaux hydraulique, elle constitue la plus moderne de nos usines et une des plus importantes.

Nous avons, parallèlement, poursuivi et terminé dans nos cimenteries l'installation et la mise au point d'un nouveau procédé de fabrication des chaux hydrauliques, et toutes ces usines sont maintenant à même de nous assurer un produit de qualité supérieure à un prix de revient favorable.

Nous poursuivons, avec la plus grande vigilance, nos efforts en vue d'améliorer nos conditions de fabrication. Nous nous sommes efforcés notamment de concentrer la production dans celles de nos unités les mieux placées. Nous nous sommes attachés aussi à réduire nos stocks dans toute la mesure du possible.

Toutes ces questions font l'objet de la constante attention et de nos services techniques et commerciaux, à la compétence et à l'activité desquels nous sommes heureux de rendre hommage, et de votre conseil. Nous pouvons vous assurer que rien n'est négligé pour permettre à votre société de tirer parti, dans les meilleures conditions possibles, de sa puissance industrielle et commerciale et de mettre à profit toute reprise de l'activité économique.

Le président, M. Paul Frantzen, a indiqué que, depuis le début de l'exercice, les tonnages vendus sont sensiblement égaux à ceux de l'année dernière ; ceux de ciment sont même supérieurs. En ce qui concerne les prix, ceux-ci n'ont subi depuis le début de l'année que de faibles variations. Ces constatations, au moment où la crise a pour effet de réduire les volumes de travaux de toute nature, sont encourageantes et permettent de penser que toute amélioration de la situation générale se traduira par une augmentation appréciable de la consommation des ciments.

Il a ajouté, répondant à un actionnaire : « En ce qui concerne la situation de la filiale de la Société Poliet-Chausson-Maroc\*, le Maroc est actuellement dans une situation économique assez difficile, résultant de la diminution assez considérable de la consommation, et surtout d'un effondrement des prix provenant du fait qu'en raison des conventions internationales, il est extrêmement difficile aux autorités du Maroc de prendre des mesures de protection douanière analogues à celles qui sont prises dans tous les pays.

C'est d'ailleurs pour tenir compte de cette situation que le conseil a estimé que la Société Poliet-Chausson-Maroc devait subir une réduction de capital. La situation est très difficile, a-t-il précisé ; elle est cependant susceptible d'amélioration, mais cela demandera du temps. »

Enfin, un actionnaire a posé une question au sujet des comptoirs de vente.

Depuis quelques mois des pourparlers ont eu lieu entre les principaux fabricants de ciment en vue de la constitution de Comptoirs en France, afin d'arriver à améliorer les

conditions de vente du ciment. Des pourparlers ont abouti il y a quinze jours à la constitution d'un comptoir dans le Sud-Ouest. Ce n'est qu'une étape. Les pourparlers continuent en vue de créer d'autres comptoirs dans d'autres régions de la France.

L'assemblée générale a ratifié la nomination faite par le conseil d'administration de MM. Jacques Aguillon, Paul Frantzen, Louis Marlio, Jean Maroger et Guillaume de Tardé, comme administrateurs, et renouvelé le mandat de M. Charles de Fréville de Lorme.

---

Poliet et Chausson  
(*Le Temps*, 18 juin 1934)

Parmi les valeurs de ciments, Poliet et Chausson est ramené de 496 à 450 ; la part perd 150 francs à 3.950. Les bénéfices de l'exercice 1933 s'élèvent à 19.965.824 francs contre 26.283.071 francs en 1932. Les amortissements industriels pratiqués à leur taux élevé habituel absorberont 18.174.991 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 30 juin d'affecter 1.521.199 francs à une provision pour fluctuations des cours du portefeuille, le solde venant en augmentation du report à nouveau. Ces résultats portent la trace de la désorganisation du marché des ciments qui a entraîné une baisse des prix s'accentuant jusque dans les premiers mois de 1934. Les conditions sont actuellement modifiées du fait de la constitution récente des comptoirs de vente.

---

POLIET ET CHAUSSON  
(*Les Documents politiques*, juillet 1934)

L'assemblée du 28 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1933. Elle a décidé de reporter à nouveau le solde créditeur de 708.960 fr. du compte de profits et pertes, après affectation de 19.709.670 fr. aux amortissements, provisions et réserves. »

Elle a ratifié la nomination comme administrateur de M. Nicolas Grillet et a désigné comme commissaire aux comptes la Société fiduciaire suisse, de Bâle.

---

Poliet et Chausson  
(*Le Temps*, 18 mars 1935)

Dans le groupe des ciments, Poliet et Chausson se maintient à 293. La situation économique au Maroc a provoqué une baisse de consommation assez sensible sur les ciments, et les deux sociétés productrices installées au Maroc, la Société des chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc [Lafarge] et la Société Poliet-Chausson-Maroc\*, ont été amenées à envisager un accord en vue de réorganiser leur production et de l'adapter aux besoins actuels du marché. Cet accord conduirait à suspendre temporairement le fonctionnement de l'usine de Poliet-Chausson-Maroc, mais cette dernière société maintiendrait, bien entendu, toute son activité commerciale. La politique de concentration industrielle ainsi pratiquée doit permettre aux industries locales d'améliorer sensiblement leurs prix de revient.

---

(*Le Temps*, 30 avril 1935)  
Ciment pierre siliceux  
Badigeon  
Peinture pétrifiante, imperméable, adhérente, antiseptique  
PRIX DE REVIENT EN PEINTURE : environ 0 fr. 50 le m<sup>2</sup>.  
ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON  
CAPITAL : CENT VINGT CINQ MILLIONS  
USINE : 23 bis, quai de l'Oise - PARIS (19<sup>e</sup>) - Téléphone : NORD 24-74.

**Ciment Pierre SILICEUX  
BADIGEON**

**Peinture pétrifiante, imperméable, adhérente, antiseptique**

**PRIX DE REVIENT** 0 fr. 50 le mètre<sup>2</sup>  
en peinture : environ

**Étab<sup>u</sup> POLIET & CHAUSSON**

CAPITAL : CENT VINGT CINQ MILLIONS

**USINE : 23 bis, quai de l'Oise - PARIS (19<sup>e</sup>)** - Téléphone : NORD 24-74

ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Temps*, 25 juin 1935)

L'assemblée du 22 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1934 et décidé de reporter à nouveau le solde créditeur de 708.958 francs du compte de profits et pertes, chiffre obtenu après affectation de 10.369.292 francs aux amortissements.

Le rapport du conseil note que la constitution des comptoirs de ciment Portland a permis d'enrayer la baisse des prix de vente du ciment pendant le niveau des prix est resté très déprimé et ce fait, joint à diverses circonstances d'ordre général, a défavorablement influencé les résultats de l'exercice.

Au point de vue technique, la marche des différentes usines de la société a été satisfaisante pendant l'exercice considéré. Il n'a été procédé à aucune installation nouvelle, l'entreprise ayant porté son effort sur la compression des prix de revient et, en particulier, sur l'adaptation des frais généraux aux circonstances actuelles

Nécrologie  
(*Le Temps*, 14 septembre 1935)

On annonce la mort accidentelle, survenue à Ota (Corse), de M. Paul Frantzen, ingénieur en chef des mines, président du conseil d'administration des Établissements Poliet et Chausson et des Mines de fer de Saint-Rémy[-sur-Orne].

Ses obsèques auront lieu lundi 16 septembre.

Réunion, à 11 heures, à la porte principale du cimetière du Père-Lachaise. Le présent avis tient lieu de faire-part.

---

## Daniel SERRUYS, président (1935-1940)

Né à Menin (Belgique), le 4 mars 1875.

Fils d'Edmond Serruys et de Marie Sylvie Henriette Valcke.

Frère de M<sup>me</sup> Joseph Grenard, consul (et frère d'un directeur de la Banque de l'Indochine à Saïgon), et de M<sup>me</sup> Pierre Mille, journaliste colonial au *Temps*.

Naturalisé français le 10 juin 1900.

Marié à Cheillé (Indre-et-Loire), le 21 septembre 1902, avec Jeanne Marie Legendre. Dont :

— Jean Eugène Emond Augustin (Cheillé, 21 juin 1903-Paris VII<sup>e</sup>, 14 septembre 1978) : ingénieur, président des Produits chimiques de Ribécourt, administrateur de la S.N. des Éts Silvestre, filiales de Péchiney ;

— et Max Yves Antonin Marie (Cheillé, 7 juin 1905-Paris VII<sup>e</sup>, 19 septembre 1986) : ci-dessous.

---

Membre de l'Ecole française de Rome (1900-1902) : missions en Orient.

Enseignant en philologie à l'École pratique des Hautes Etudes (1904-1915).

Versé sur sa demande dans le service armé : lieutenant interprète de 5<sup>e</sup> classe (1916).

Chef de cabinet de Métin, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères (service du blocus) (sept. 1917)

Secrétaire général de la commission économique de la conférence de la paix (1919).

Directeur des accords commerciaux et de l'information économique au ministère du commerce (mars 1920).

Au service de MM. Lazard frères, banquiers (juin 1928) :

Administrateur de la Société pour la Création de centres urbains (août 1928),  
de la Société anonyme André Citroën (déc. 1928),

PDG de l'[Union financière et industrielle pour le développement de l'outillage indochinois : utilisation des prestations en nature allemandes en Indochine](#) (avril 1929).

Membre du conseil de surveillance des Grands Moulins de Strasbourg (avril 1930).

Administrateur de la Compagnie des applications mécaniques, filiale française de SKF : roulements à billes (mai 1930).

de la Société anonyme financière textile pour la France et l'étranger (sept. 1930),

de l'Astra-Romana : pétroles roumains (avril 1934),  
des Docks rémois (mai 1934),

Président de Poliet et Chausson (1935),

administrateur de [Poliet et Chausson-Maroc](#)  
et du Solididit français (filiales de Poliet).

Associé d'Intercement, Luxembourg (déc. 1937) : cartel européen des exportations de ciment.

Administrateur de la Compagnie franco-américaine des métaux (Coframet)(Eugène Lubovitch).

Commissaire à l'économie nationale (sept. 1939-janvier 1940)

Administrateur de la Shell française.

---

Officier de l'instruction publique (juillet 1914).

Chevalier (1<sup>er</sup> fév. 1919), officier (20 sept. 1921), grand officier (8 fév. 1927) de la [Légion d'honneur](#) : membre permanent du comité économique de la Société des nations.

Membre du comité directeur de l'Institut colonial français (jan. 1931).

Président de la section française de la Ligue européenne de coopération économique (LECE) (1946-1950).

Membre de l'académie des sciences morales et politiques (mars 1949).

Décédé à Paris, le 18 janvier 1950.

## ÉTABLISSEMENTS POLIET & CHAUSSON

### EXERCICE 1935

(*Les Assemblées générales* 1936, p. 1281-1283)

Conseil d'administration : MM. Daniel Serruys, président ; Henri Chausson, vice-président, administrateur-délégué ; Jacques Aguillon, Charles de Freville de Lorme, Pierre Gillet, Nicolas Grillet, P. Lapareillé, Louis Marlio, Jean Maroger, Guillaume de Tardé, administrateurs.

Commissaires aux comptes : MM. François Marbeau et Jean Gauchet.

Siège social : 125, quai de Valmy, à Paris (10<sup>e</sup>).

### Assemblée générale ordinaire du 26 juin 1936

Président : M. Daniel Serruys.

Scrutateurs : MM. Lanhoffer et Scalliet.

Secrétaire de l'Assemblée : M. Bougros.

Actions présentes ou représentées : 98.785.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Notre Société, en s'assemblant aujourd'hui, a pour premier devoir de rendre un hommage ému à la mémoire de son Président défunt, M. Paul Frantzen. Intelligence vaste et sûre, caractère de haute tenue, autorité attestée par toutes les missions d'Etat qu'il avait si brillamment remplies, connaissance étendue et minutieuse tout à la fois des affaires les plus diverses, et surtout dévouement absolu à la tâche que vous lui aviez confiée : telles étaient les facultés et les vouloirs que M. Paul Frantzen avaient mises au service de notre Société et de notre corporation. La réorganisation industrielle de nos usines et la réorganisation commerciale de notre profession, telle est l'œuvre qu'en peu de mois il avait entreprise dans l'urgence de la crise, mais avec la vue claire des développements des facteurs qui l'avaient provoquée.

Cette politique instaurée par lui et dont les premiers résultats s'inscrivent déjà dans le Bilan de l'exercice est celle que la Société devra poursuivre.

\*  
\*     \*

En effet, bien que le marasme du marché ait duré pendant presque toute l'année pour ne s'atténuer qu'au cours des derniers trimestres, bien que le tonnage vendu en 1935 ait été inférieur à celui vendu en 1934 et que le chiffre d'affaires soit en régression de 18 %, le bénéfice d'exploitation pendant l'exercice écoulé s'élève à 15 millions 848.725 fr. 81 contre 10.369.292 fr. 93 en 1934.

Cette augmentation de 5.479.432 fr. 88 n'est, il est vrai, imputable que pour une faible part à l'amélioration des résultats bruts d'exploitation, la majeure partie de la plus-value enregistrée résultant des économies réalisées, de la réduction du montant des impôts payés et des conditions dans lesquelles a pu être effectué l'amortissement de certaines de nos obligations.

Il appert de la sorte que ce sont surtout les effets de la concentration industrielle et de la gestion administrative de notre Société qui se traduisent dans notre bilan plutôt

que les résultats de la formation des comptoirs et du régime des prix qu'ils se proposaient de défendre.

La politique de déflation à laquelle notre corporation a été invitée à s'associer a empêché le relèvement normal des prix, effondrés à la suite du désordre du marché pendant les années antérieures, et nous a imposé, pendant le deuxième semestre, une réduction du niveau que nous avions difficilement atteint pour le ciment Portland.

Les prix de la chaux n'ont, au cours de l'exercice, été sauvegardés que dans un petit nombre de régions dont le marché a été organisé.

Quant aux prix du plâtre, ils ont été précipités par une concurrence que certaines pratiques ont menée jusqu'au désarroi, imposées qu'elles sont par des confrères isolés qui se préoccupent plutôt de leurs intérêts prédominants d'usagers que de la sauvegarde de marges normales de bénéfice.

La marche de nos usines a été de tous points satisfaisante : des travaux utiles d'aménagement ont été exécutés à Beffes et à Gargenville. Continuant notre politique de concentration, nous avons arrêté, en fin d'année, la fabrication du plâtre à bâtir à l'usine de Gournay.

En ce qui concerne l'organisation de nos transports, nous avons été amenés, à la suite des décrets de coordination pris par le Gouvernement, à céder notre flotte fluviale à une Société spécialisée en cette matière, et dans laquelle, étant donné l'intérêt primordial du contrôle de nos expéditions, nous avons voulu conserver une certaine participation.

\*  
\* \* \*

Le bilan ci-après, qui est soumis à votre approbation et qui a été présenté également sous la forme qu'il revêtira après affectation des résultats de l'exercice, a été établi en conformité du cadre des bilans antérieurs, sauf pour la Sacherie, qu'il a paru préférable de ne pas confondre avec les Matières premières et Marchandises, et dont la valeur d'investissement, qui se monte à 16 millions 090.972 fr. 95, a été amortie à concurrence de 15.532.645 fr. 15, en sorte qu'elle n'est plus portée à votre Bilan que pour une valeur de 558.327 fr. 80.

Il vous sera loisible ainsi de confronter aisément les résultats de l'exercice écoulé avec ceux de 1934, et d'examiner notamment l'incidence des amortissements auxquels nous vous demandons d'affecter la presque totalité des bénéfices d'exploitation, à concurrence de 15.071.515 francs, le solde, soit 777.210 fr. 81, étant joint au report à nouveau des exercices antérieurs.

Cette répartition s'inspire de notre souci de hâter l'amortissement de l'immobilisé dans la mesure que recommande la concentration industrielle.

Vous trouverez d'autre part, dans le rapport de votre commissaire aux comptes, toutes indications relatives aux différents postes du Bilan et du Compte de Profits et Pertes, la présentation de celui-ci ayant été légèrement modifiée en vue du regroupement plus logique de certains de ses éléments.

Au cours de ces dernières années, la conjoncture générale s'est développée de telle manière que quelques éléments de notre Actif se trouvent dévalorisés. Leur valeur dépendait, en effet, de l'activité rémunératrice ou des revenus normaux de certaines sociétés avec lesquelles nos Etablissements avaient des liens particulièrement étroits et qui ont été, affectés par l'accroissement continual du marasme.

Ce sont ces diminutions d'Actif, ainsi que l'insuffisance des provisions afférentes à certains engagements pris par notre Société, que le Conseil désire compenser par un assainissement comptable du Bilan, grâce auquel la situation de la Société apparaîtra, aux yeux des actionnaires, à la fois claire, puisqu'aucun poste de l'Actif ne présentera une évaluation supérieure aux avoirs les plus exactement supputés, et saine en même

temps, puisque la compensation, effectuée par des prélèvements sur les réserves de la Société, en laisse subsister un reliquat encore appréciable.

Pour les prélèvements que nous envisageons, n'entrent en ligne de compte que la Réserve pour fluctuation des cours des participations industrielles et la Réserve, beaucoup plus importante, constituée par les primes d'émission.

En ce qui concerne cette dernière, notre préoccupation a été de maintenir les droits qui vous ont été reconnus par les tribunaux, et de préciser, conformément à ces décisions, l'usage qui pourrait en être fait, grâce à une modification correspondante de nos statuts. C'est de cette question qu'une assemblée des porteurs de parts a été saisie et c'est cette question que nous soumettons d'autre part à une assemblée extraordinaire convoquée ce même jour.

Nous vous demandons, comme d'usage, de donner en tant que de besoin aux membres de votre conseil d'administration les autorisations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, relativement aux marchés à passer avec votre société, et de ratifier ceux qui ont été conclus pendant le cours de l'exercice écoulé.

Pour remplacer notre regretté président, M. Frantzen, nous avons fait appel au concours de M. Daniel Serruys, dont la collaboration sera particulièrement précieuse à notre société, en raison de son autorité et de sa haute compétence.

Nous vous demandons de ratifier sa nomination.

Enfin vous aurez, aux termes de l'article 24 des statuts, à désigner vos commissaires aux comptes pour l'exercice 1936.

---

#### ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON (*Le Temps*, 27 juin 1936)

L'assemblée du 26 juin a approuvé les comptes de 1935, se soldant par un bénéfice de 16.848.725 francs sur lequel il a été affecté 15.071.515 francs aux amortissements et reporté à nouveau 777.210 francs.

---

#### ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON (*Le Temps*, 8 juillet 1936)

L'assemblée générale des porteurs de parts, réunie la 6 juillet, a adopté à l'unanimité les résolutions qui lui étaient présentées.

---

#### ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON (*Le Temps*, 25 juin 1937)

L'assemblée du 24 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1936, qui se soldaient par un bénéfice de 3.620.465 fr. contre 777.210 fr. en 1935. Elle a voté la distribution, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, d'un dividende 15 fr. brut par action ancienne entièrement libérée, 9 fr. 38 brut par action libérée par anticipation et 3 fr. 75 brut par action libérée sur l'appel des trois derniers quarts.

---

(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire du 24 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1936. Elle a décidé, après affectation de 17.861.116 fr. aux amortissements industriels et de 219.883 fr. à la réserve légale, la distribution d'un dividende brut de 15 fr. par action ancienne, représentant au total 3.362.795 fr. Le solde des bénéfices, 76.646 francs, joint au report à nouveau des exercices antérieurs, porte celui-ci à 1.523.955 fr.

Dans son rapport, le conseil rappelle les événements sociaux de l'exercice et leur influence défavorable sur la marche des affaires dans les industries du bâtiment et des liants hydrauliques. Le stimulant espéré des grands travaux n'est pas venu compenser jusqu'à présent la diminution des constructions privées.

Si, malgré les circonstances défavorables, les résultats de la société ont marqué une certaine amélioration par rapport à ceux de l'année 1935, l'origine en est essentiellement dans une sévère gestion et dans les améliorations apportées à l'organisation interne de la société.

Le dividende de 3 %, représentant 15 fr. brut pour les actions n° 1 à 200000 ; 9 fr. 38 ; pour les actions n° 200001 à, 231182, et 3 fr. 75 pour les actions n° 231183 à 250000, est payable à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1937 [...]

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet chez MM. Lazard Frères et Cie, à la B. N. C. I., à la Société Générale, au Crédit du Nord, au Crédit Lyonnais, au Crédit Industriel et Commercial, au Comptoir National d'Escompte, au Crédit Commercial de France, à la Banque Dupont.

MM. J. Aguillon, P. Lapareillé et D. Serruys, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

*Annuaire industriel*, 1938 :

POLIET et CHAUSSON (Établissements), 125, quai de Valmy, Paris, 10<sup>e</sup>. T. Botz. 86-00 (7 lignes), Inter. Botz. 21 (6 lignes). Ad. t. Plachacim-Paris. Soc. an. cap. 126.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : MM. D[aniel] Serruys [Lazard] et Grillet. Adm.-dél. : M. H[enri] Chausson ; Adm. : MM. J. Aguillon [BPPB], C[harles] de Fréville de Lorme, P. Gillet, P. Lapareillé, J[ean] Maroger, G. de Tarde [Lazard].

Plâtres. Plâtres à mouler. Chaux et ciments. Portland artificiel. Ciment de laitier, ciment pierre. Briques, tuiles, matériaux de construction. (19).

Voir annonce : 285-1.

---

#### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON (*Le Temps*, 22 août 1938)

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1937, qui ont fait ressortir après affectation de 17 millions 66.450 francs aux amortissements industriels et de 4.418.703 francs à la provision pour avals et garantie, un bénéfice net de 3.629.720 francs contre 620.465 francs pour l'exercice précédent.

Adjonction faite du report antérieur, le solde disponible s'est élevé à 5.153.675 francs. Le dividende a été fixé, à 15 francs brut, montant égal au précédent.

Cette répartition a permis de reporter à nouveau 1.222.189 francs.

Le rapport du conseil souligne que l'activité du bâtiment, évaluée d'après l'indice nouveau qui se fonde sur la référence de l'année 1928, est tombée en 1937 à 64,1 contre 69,4 en 1936. Par rapport à l'avant-guerre, la proportion des constructions est seulement de 58 pour cent.

Le tonnage des ciments et chaux consommé en 1937 marque, par rapport à l'année précédente, une diminution de 4 % pour le ciment et de 14 % pour la chaux. Par rapport à l'année record 1931, la diminution est de 37 % pour le ciment et de 47 % pour la chaux. Les statistiques de la fabrication du plâtre dans la région parisienne, principale productrice, font apparaître une chute de 25 % par rapport à l'année précédente et de 67 % par rapport à l'année 1931.

Si l'activité de la société s'était trouvée réduite dans la proportion de ces chiffres, il est manifeste qu'elle ne se traduirait pas par ceux qui apparaissent au bilan et qui n'ont pu être atteints que grâce à l'effort que la société a poursuivi pour maintenir une production suffisante malgré la réduction générale de la consommation. C'est à cette fin qu'elle a entrepris, pour le compte de confrères, la fabrication à façon de leurs produits, soit aux termes de contrats de fourniture, soit à la suite de prises d'intérêts dont la majoration du poste participations du bilan précise l'importance.

Grâce à cette politique, la société n'a point subi la réduction considérable de la consommation de la chaux et, à la fin de 1937, elle se trouvait avoir augmenté, dans des proportions très appréciables, sa contribution au marché du plâtre. Au total, alors que la consommation des divers liants hydrauliques baissait en 1937 d'environ 9 %, les ventes de l'entreprise se sont maintenues à 2 % près.

Le chiffre d'affaires n'accuse toutefois, par rapport à celui de 1936, qu'une majoration de 35,7 %, qui ne fait que compenser les dévaluations monétaires survenues au cours de l'exercice. D'autre part, les bénéfices bruts ne comportent qu'une augmentation de 17 %, ce qui suffit à démontrer que la hausse des prix n'a point équilibré l'aggravation des charges.

La réduction relative de la marge bénéficiaire qui est le résultat de la compression systématique des prix qu'ont pratiquée depuis bientôt deux ans les gouvernements successifs, méconnaît une des conditions vitales de l'économie et compromet à la fois la vie des entreprises et les ressources des finances publiques. Sans une juste rémunération de leur activité, les entreprises ne peuvent, ni maintenir leurs moyens de production au niveau du progrès technique, ni assurer au capital un revenu qui alimente à la fois l'impôt et l'épargne.

Les prix du ciment consommé en France sont de 30 % inférieurs à ceux de l'Angleterre et de 40 % à ceux de l'Allemagne, alors que ces deux pays sont plus favorisés que le nôtre pour leurs approvisionnements en matières premières, notamment en charbon, et alors qu'ils jouissent d'un marché national plus actif, puisque la consommation du ciment, qui n'a comporté en France, pendant l'année 1937, que 95 kilos par tête d'habitant, se montait en Angleterre à 175 kilos et en Allemagne à 220 kilos.

« Certes, notre industrie a voulu se montrer circonspecte dans l'ajustement de ses prix, note ensuite le rapport, désireuse qu'elle est de favoriser la reprise d'une consommation redoutablement déprimée, mais cette prudence même lui permettait d'espérer que 'les pouvoirs publics ni lui refuseraient pas l'exacte compensation des charges que lui imposent les lois sociales, la dévaluation et la hausse qui résulte des unes et de l'autre pour ses approvisionnements, puisque aussi bien ils négligent dans la fixation des prix l'accroissement du prix de revient qu'entraîne la diminution de la production et n'accordent qu'une considération insuffisante aux amortissements, même lorsqu'ils se rapportent à des dépenses nécessitées par l'application des quarante heures.

Le régime de nos prix arbitrairement comprimés est certes le facteur qui influence le plus directement nos résultats d'exploitation. Mais il est impossible de ne pas faire mention, en même temps, de la part grandissante que, sur ces résultats, l'impôt prélève. De 1936 à 1937, le poste impôts de votre compte profits et pertes est passé de 7.066.329 francs à 14.551.972 francs.

Tel est le résultat de la substitution à la taxe sur le chiffre d'affaires de la taxe sur la production. La première était perçue sur l'ensemble des transactions nationales et des centaines de milliers de contribuables y participaient, notamment au titre du négoce, dont la contribution a été reportée sur les épaulés des seuls producteurs. L'État n'y a point gagné, puisqu'au demeurant, le produit du nouvel impôt n'atteint pas celui de l'ancien ; la consommation, d'autre part, ne semble pas avoir profité de l'allégement accordé aux distributeurs.

Les résultats de l'exploitation ont dû cette année servir aussi, avant toute distribution, à renforcer les provisions, qu'avant les dévaluations successives de l'année 1937, nous avions constituées pour les avals et garanties des dettes contractées en monnaie étrangère par une de nos filiales. Pour compenser les effets de la dévaluation intervenue jusqu'à la date du 31 décembre 1937, il a fallu prélever, sur le produit de l'exercice, la somme de 4.418.705 francs. Quant aux effets de la dévaluation postérieure au 31 décembre 1937, ils ont été, autant que possible, compensés par des moyens appropriés et notamment par le paiement anticipé d'une tranche importante du solde de la dette.

Si, désormais, comme votre société en a la confiance, la devise nationale est à l'abri de nouveaux remous, la perte à amortir sur le prochain exercice sera relativement peu importante.

Les premiers mois de l'année 1938 ne recommandaient pas l'optimisme, ajoute le conseil dans son rapport. De janvier à avril, en effet, les ordres reçus étaient d'environ 16 % inférieurs à ceux des mois correspondants de 1937. Mais l'activité du mois de mai semble devoir compenser, en partie, ce déficit et les mesures récemment promulguées par le gouvernement en faveur de la construction exercent, sans nul douté, une influence salutaire sur l'industrie des liants hydrauliques.

D'autre part, le marché de nos produits a bénéficié, tant en ce qui concerne la consommation nationale que l'exportation, de garanties renouvelées pour quatre ans.

Il faut espérer que la reconduction du cartel des ciments, l'extension des comptoirs de la chaux et l'observation de l'Entente des plâtres permettront de maintenir l'ordre dans la production ainsi qu'un régime stable des prix. Si la France, qui, comme nous l'avons indiqué, pratique sur le marché national des prix très inférieurs à ceux de ses principaux concurrents, ne peut, comme eux, se constituer des réserves de bénéfices destinées à la conquête des marchés d'exportation, la quote-part qui lui a été reconnue par la conférence internationale consolide cependant des possibilités d'expansion qu'elle se doit d'exploiter.

Mais pour le développement de l'exportation française, la paix internationale est aussi nécessaire que la paix sociale l'est pour la reprise de l'activité française. »

---

ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Petit Bleu*, 22 juin 1939)

Les actionnaires réunis en assemblée générale annuelle, le 19 juin, sous la présidence de M. D. Serruys, ont approuvé le rapport du conseil et celui des commissaires, ainsi que les comptes de l'exercice 1938 et l'affectation des bénéfices telle qu'elle a été proposée. Après 17.796.946 francs affectés aux amortissements industriels, le solde bénéficiaire disponible à la fin de l'exercice 1938, s'élève à 5.283.287 fr.. formant, avec le report des exercices précédents, soit 1.222.189 francs, un total disponible de 6.505.477 francs, ce qui a permis au conseil de proposer de porter cette année de 3 % à 4 % le montant du dividende servi aux actions, et de reporter à nouveau 1.241.312 francs, après affectation de 264.164 francs à la réserve légale. Le dividende de 20 francs par action sera mis en distribution à partir du 1<sup>er</sup> juillet à raison de : net 12 fr. 49 pour les titres au porteur et 14 fr. 60 ou 16 fr. 70 au nominatif suivant catégories.

L'assemblée a réélu comme administrateurs MM. Charles de Fréville de Lorme, Nicolas Grillet, Guy Marlio et Jean Maroger.

---

## ÉTABLISSEMENTS POLIET & CHAUSSON

---

Assemblées générales ordinaire du 15 novembre 1940  
EXERCICE 1939  
(*Les Assemblées générales*, 1941, p. 49 s)

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'exercice dont le conseil d'administration a à vous rendre compte précédait le deuil de la Patrie. Il s'était déroulé dans une période de reprise économique, que l'effort militaire avait, jusqu'à un certain point, prolongée.

Le bilan qui consigne les résultats obtenus jusqu'au début des hostilités, et que le conseil a tenu à mettre sous vos yeux, était hautement satisfaisant. Malgré son caractère purement documentaire et provisoire, et bien qu'il comporte encore de ce fait quelques sommes à apurer en fin d'exercice, il attestait que l'effort technique que votre Société a poursuivi sans relâche pour l'amélioration du rendement et la modernisation du matériel avait produit son plein effet.

Certes, ce résultat n'était point seulement attribuable au perfectionnement de la production ; il résultait aussi de récupérations, notamment en matière de sacherie, de vieux matériel, ainsi que des compressions réalisées sur les frais généraux.

À partir du mois d'août 1939, la mobilisation, les réquisitions, et surtout le ralentissement considérable de la production, enfin les difficultés momentanées du crédit n'avaient plus permis à votre Société de réaliser les mêmes bénéfices.

Mais même pendant cette période où les obstacles de toute nature s'accumulaient, ses méthodes plus efficaces et sa structure renforcée lui ont permis d'enregistrer des résultats positifs, en telle sorte que le bilan de l'exercice se clôt par un bénéfice brut de plus de 36 millions, au lieu d'environ 23 millions en 1938.

Il n'est que juste de remercier pour ce résultat particulièrement réconfortant tous ceux qui, du siège social aux usines et dépôts, y ont contribué par leur effort intelligent et leur labeur discipliné.

Il n'est point douteux, par ailleurs, que la Société a bénéficié au cours de cet exercice, non seulement des progrès de son exploitation, mais aussi de son assainissement financier.

Le bilan de l'exercice 1939 présente à cet égard quelques indications significatives.

S'il comporte encore, surtout au poste « Débiteurs », une inflation qui peu paraître considérable, il consigne d'autre part la diminution correspondante des avals et garanties figurant aux comptes d'ordre, et il apparaît ainsi qu'il ne s'agit en l'espèce que d'une situation temporaire et d'une opération qui, amorcée en 1939, a commencé à se dénouer en fait dès le printemps 1940.

En effet, si au cours de l'exercice 1939 le poste « Débiteurs » atteint 92 millions, c'est qu'à la date du 31 décembre plus de 42 millions étaient dus par des filiales dont notre Société avait payé les dettes au cours des exercices précédents, et activé le règlement au cours de l'exercice 1939.

Or, sur ces 42 millions, 12.500.000 étaient déjà recouvrés au cours du premier semestre 1940, le solde étant dûment nanti de gages ou de provisions.

Les créances de caractère commercial, dont le paiement avait été différé au lendemain de la mobilisation par une manière de moratoire de fait que toutes les

affaires ont eu à subir, avaient été, dès la fin de l'exercice, recouvrées dans une si large mesure que les provisions du croire constituées par votre Société, et accrues au cours de l'exercice d'environ 800.000 francs, suffisaient largement à les garantir.

Si, comparé au bilan de l'exercice 1938, le chiffre des créances commerciales demeure néanmoins notablement accru, ce n'est pas seulement à cause de ces retards, c'est surtout parce que les prix de nos produits avaient marqué au cours de l'année une hausse qui, pour le ciment, allait, selon les qualités, de 9 à 12 %, qui se situait pour les chaux à environ 11 % et n'atteignait pas pour les plâtres 10 %.

Ces hausses étaient cependant insuffisantes à compenser l'augmentation du coût de nos approvisionnements et de nos salaires.

À cet égard, le poste « Marchandises et matières premières » ne peut servir de critère. Certes, il passe de 34 à 47 millions ; mais, d'une année à l'autre, les quantités et les espèces réunies sous cette rubrique diffèrent profondément.

Aussi, sont-ce quelques exemples qui, mieux qu'un chiffre global, pourront éclairer votre appréciation. D'août à décembre 1939, le prix des sacs papier avait marqué une progression de 75 %, et cette hausse atteignait 200 % dès mai 1940. D'autre part, la hausse du charbon atteignait, dès la fin de l'année 1939, 15 %, et les différences de qualité que nos usines se voyaient imposer accentuaient encore lourdement l'aggravation des prix.

Il n'est pas présomptueux d'affirmer que, si la gestion de nos établissements n'avait compensé par avance l'augmentation du coût de la fabrication et de la distribution, ainsi que l'insuffisance des prix de vente, les résultats de l'exercice 1939 eussent été redoutablement amenuisés.

L'effort pour le perfectionnement industriel et pour la réduction des prix de revient aura d'ailleurs, demain plus encore qu'hier, une importance primordiale, et c'est pourquoi le calcul de la rémunération nette de votre activité doit tenir compte de l'amortissement immédiat de certaines charges, et prévoir des provisions, en raison de la hausse des prix de remplacement du matériel et de l'outillage.

C'est dans cet -esprit que votre conseil vous propose d'amortir avant bilan les frais et primes de l'émission obligataire, qui a été émise à concurrence de 20 millions au cours de l'exercice, et qui a bénéficié, destinée qu'elle était à la modernisation de nos usines, d'une large bonification d'intérêt. Cet amortissement s'élève à 2 millions 067.287 fr. 20.

L'amortissement d'autres dépenses occasionnelles d'investissement ou d'apurement s'élève à 1.675.000 francs, ce qui porte le total des amortissements avant bilan à 3.742.287 fr. 20.

C'est dans le même esprit que le conseil vous propose de constituer au passif un poste « Provisions pour renouvellement du matériel » se montant à 0.158.528 fr. 54, poste établi en conformité du décret du 13 février qui, au bénéfice de ces provisions, permet de majorer les marges d'amortissement.

Enfin, les amortissements normaux sur immeubles et matériel ont été fixés à 19.275.000 fr., ce qui porte l'ensemble des amortissements industriels figurant au bilan à 25.433.528 fr. 54.

Vous serez certainement unanimes à approuver la politique de prudence et de prévoyance qui a motivé ces propositions, et à vous féliciter qu'elle n'ait point empêché la distribution du dividende statutaire de 6 %.

Le conseil d'administration a eu la douleur de perdre, il y a peu de jours, l'un de ses collègues les plus estimés, M. Lapareillé. Associé dès l'origine à l'activité de la société dont il était un des fondateurs, il avait, pendant qu'il dirigeait l'usine de Beffes, subi une mutilation du bras qui, pendant de longues années, le fit cruellement souffrir, sans altérer jamais la sûreté de son jugement et l'aménité de son commerce. Pendant la guerre de 1914, il avait servi, quoique mutilé. Dès septembre 1939, il s'engageait à nouveau, et c'est à l'excès de ses fatigues qu'est due sa fin prématurée.

Des raisons d'ordre personnel avaient amené notre président, M. Daniel Serruys, à donner sa démission de président et de membre du conseil d'administration à la date du 15 septembre 1939. Ces raisons ayant pris fin au mois de mars 1940, le conseil d'administration a prié M. Daniel Serruys de reprendre sa double fonction.

D'autre part, le conseil a coopté M. Joseph Merceron-Vicat, président et administrateur-délégué de la Société des Ciments Vicat, avec laquelle la Société des Établissements Poliet et Chausson a établi une collaboration technique qui vous a été annoncée dans le rapport de l'exercice 1938, et M. Max Serruys<sup>6</sup>, docteur ès sciences, dont la compétence technique sera utile aux études de votre conseil.

Il vous propose de ratifier ces trois nominations.

En même temps que le rapport général de votre commissaire aux comptes, vous aurez à approuver le rapport spécial qu'il a établi en conformité de l'article 4 du décret du 8 août 1935, quant aux opérations visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations, et de donner aux membres de votre conseil d'administration les autorisations prévues à ladite loi pour les opérations de même nature à conclure au cours de l'exercice 1940.

#### ÉTABLISSEMENTS POLIET & CHAUSSON

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 19 juin 1941.

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 1941

EXERCICE 1940

(Les Assemblées générales 1941, p. 727 s)

Conseil d'administration : MM. Henri Chausson, président-directeur général ; René Aumas, Jacques Ballot, Charles de Freville de Lorme, Pierre Gillet, Nicolas Grillet, Raoul Kern, Joseph Merceron-Vicat, Daniel Serruys, Max Serruys, Société Métallurgique et de Transports, administrateurs.

Commissaires aux comptes : MM. François Marbeau et Jean Gauchet.

Siège social : 125, quai de Valmy, à Paris (10<sup>e</sup>), Bot. 86-00.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Henri Chausson.

Scrutateurs : MM. Wartenveiller et le représentant des Chargeurs Réunis.

Secrétaire de l'Assemblée : M. Bougras.

1.798 actionnaires disposant de 77.188 voix étaient présents ou représentés.

Messieurs,

Nous sommes certains de répondre à votre sentiment unanime en rendant tout d'abord un hommage à la mémoire de ceux dont nous avons eu à déplorer la perte, soit au cours des hostilités, soit au cours de l'évacuation, qu'il s'agisse de nos collaborateurs eux-mêmes ou de membres de leurs familles frappés pendant l'exode. Si les deuils qui nous ont ainsi touchés sont peu nombreux, ils ne nous en ont pas moins profondément affectés. Nous croyons devoir commémorer spécialement le souvenir d'un de nos plus anciens collaborateurs, M. Lennel qui, attaché en qualité de géomètre à nos

<sup>6</sup> Max Serruys (Cheillé, 7 juin 1905-Paris VII<sup>e</sup>, 19 septembre 1986) : fils de Daniel. Marié en 1939 avec Marie de Lacroix, fille d'un diplomate administrateur de la Compagnie universelle du canal de Suez. Ingénieur ECP, docteur ès sciences, spécialiste des moteurs, professeur à l'ECP et au CNAM.

établissements depuis plus de vingt ans, a trouvé la mort près de Gien lors des bombardements de juin 1940.

Notre pensée va aussi vers nos prisonniers, qui sont au nombre de près de 300. Malgré les démarches pressantes et renouvelées que nous avons faites pour obtenir la libération de ceux d'entre eux dont le retour se justifiait par les besoins de notre industrie, un seul jusqu'ici nous a été rendu.

De même que nous avions, dès le début de la guerre en 1939, accordé des subsides aux familles des mobilisés, nous avons considéré qu'il était de notre devoir de maintenir en faveur des familles des prisonniers des aides du même genre. Nous pensons que cette décision a répondu à vos intentions.

Lors des événements de mai-juin 1940, conformément aux instructions qui nous étaient données par les Pouvoirs publics, certaines de nos usines devaient suspendre leur activité et notre siège social était évacué.

Cette interruption fut, d'ailleurs, de courte durée. Dès la fin du mois de juin, le siège social commençait à se réinstaller à Paris. Beffes reprenait sa production interrompue pendant quelques jours à peine. Presque immédiatement, nos dépôts de la région parisienne étaient rouverts, nos usines de Gargenville et de Beaumont, ainsi que les plâtrières, étaient progressivement remises en marche. Quelques semaines plus tard, il en était de même pour Pagny et pour Cantin. Notre usine de Lormont n'avait jamais cessé de tourner.

Nous vous avons indiqué qu'en ce qui concerne notre personnel, la guerre et l'évacuation causèrent des pertes peu nombreuses. Pour ce qui touche nos établissements industriels, les dommages résultant de la guerre se traduisirent par des dégâts qui ne sont que de minime importance, eu égard à la valeur considérable représentée par nos immeubles et par le matériel qu'ils renferment.

Nous avons fait figurer au bilan, sous une rubrique spéciale, le montant des dommages ainsi subis, dont nous nous efforcerons d'obtenir la récupération. Pour le cas où nous n'y réussirions pas, en tout ou partie, nous vous signalons que le montant de ces dommages est intégralement couvert par une réserve incorporée dans le poste « Provisions pour avals, garanties, dommages de guerre et divers », qui nous a paru suffisant pour garantir ce risque supplémentaire.

Quant aux frais d'évacuation et aux dépenses résultant des mesures de défense passive, ils ont été pris en charge, pour leur totalité, par notre compte de Profits et Pertes de 1940.

\*  
\* \* \*

Nous ne nous sommes pas bornés, après l'Armistice, à remettre en route nos usines. Nous avons, en dépit des difficultés de toutes sortes que créait la situation nouvelle, poursuivi notre programme de rénovation industrielle. Nous avions notamment en construction à Gargenville, en 1939, un four rotatif puissant, d'une longueur de 145 mètres, capable d'une production annuelle de 210.000 tonnes de ciment, et ce four devait normalement entrer en service au mois de septembre 1940. Déjà la guerre avait inévitablement reculé cette date ; après l'Armistice, il fallut envisager un nouveau retard. Néanmoins, nos services ont pu surmonter, les uns après les autres, les obstacles qui se présentaient, et qui tenaient, tant aux difficultés d'exécution, dans les circonstances actuelles, des travaux de génie civil nécessités par l'installation de ce four qu'à la récupération et à l'acheminement du matériel mécanique et électrique, dont une grande partie était en fabrication à l'étranger et dans le Nord de la France. Aujourd'hui, nous avons toutes raisons d'espérer que ce nouveau four de Gargenville — qui sera le plus grand four rotatif installé jusqu'ici en France — pourra être allumé en novembre 1941.

Si, pour ce qui dépendait de nous, nous avons fait l'impossible afin de maintenir notre activité, nous avons, par contre, été impuissants à résoudre d'autres difficultés dont la solution n'était pas liée à nos seules initiatives.

Vous savez, par exemple, que nous sommes essentiellement tributaires pour nos fabrications, des fournitures de charbon que nous pouvons recevoir, des sacs papier qui peuvent nous être livrés, et des moyens de transport qui peuvent être mis à notre disposition. Pour ces trois éléments primordiaux, il est inutile d'insister sur le fait que, depuis le début de la guerre et surtout depuis l'Armistice, l'insuffisance et la précarité des ressources qui nous ont été accordées ont causé un trouble profond dans notre activité. Tout cela est bien connu car les restrictions de toute nature ne sont pas spéciales à notre industrie ; il faut bien reconnaître cependant que ces restrictions l'ont frappée d'une manière particulièrement sensible.

On ne doit donc pas s'étonner, dans ces conditions, de la régression sensible qui s'est manifestée en 1940 par rapport à 1939 dans les chiffres de nos tonnages expédiés.

L'année 1939, bien que comportant quatre mois de guerre, n'avait marqué par rapport à 1938 — qui peut être considérée comme une année normale — qu'une diminution insignifiante : moins de 2 %.

Par contre, l'année 1940 comparée à 1939 fait ressortir une baisse de 25 %.

Il va de soi que cette baisse de production ne nous est pas particulière. L'égalité de régime entre les divers producteurs est d'ailleurs consacrée officiellement maintenant qu'un Comité d'Organisation de l'Industrie des Chaux et Ciments a été constitué par un décret du 9 novembre 1940, rendu en application de la loi du 16 août 1940, et que l'un des rôles de ce Comité est d'unifier les conditions de la production dans la branche des chaux et ciments.

En dehors du Comité d'Organisation de l'Industrie des Chaux et Ciments auquel nous sommes affiliés en tant que producteurs de chaux et de ciments, nous sommes, du fait des plâtrières que nous possédons, rattachés à un autre Comité qui est le Comité d'Organisation des Produits de carrière et de dragage, créé par décret du 29 décembre 1940.

Toutes nos usines sont situées en zone occupée ; deux se trouvent en zone interdite. En temps de paix, chacune d'elles livrait une part plus ou moins forte de sa production dans les régions qui constituent aujourd'hui la zone non occupée. Comme il nous est actuellement très difficile d'expédier nos produits en leur faisant franchir la ligne de démarcation, on conçoit le trouble commercial qui en est résulté pour nos usines d'une façon générale, et plus spécialement pour deux d'entre elles, Beffes et Lormont, qui sont très voisines de la ligne frontière.

Nous avons cependant tenu à conserver le contact avec notre clientèle de la zone non occupée, ce qui nous a conduits à installer un délégué dans cette zone.

Nous devons aussi vous signaler que la qualité de notre clientèle nous a permis d'éviter toute perte sérieuse sur nos créances, malgré les événements survenus depuis 1939 et en dépit des circonstances parfois très difficiles auxquelles ces événements ont obligé nos clients à faire face. Nous pouvons vous donner l'assurance que nos diverses créances, aussi bien sur la zone non occupée que sur la zone occupée, ne laisseront pas de déchet appréciable, et que celui qui est finalement à prévoir est couvert par une provision à notre bilan.

\*  
\* \* \*

L'exercice 1940 a marqué une nouvelle étape dans le règlement de nos comptes vis-à-vis de nos filiales et cette étape est importante au point que l'on peut considérer

comme atteint le résultat que nous poursuivions en vue d'arriver à un apurement complet de ces comptes.

En effet, la Société Le Soliditit Français qui a effectué, ces années-ci, un redressement complet, nous a intégralement remboursé en 1940 les avances que nous lui avions consenties au cours d'années moins prospères où elle avait recouru à notre appui.

De son côté, Poliet-Chausson-Maroc avait été saisi, au début de l'année 1940, d'une proposition d'achat de ses installations industrielles de Casablanca. Cette proposition, à laquelle l'acheteur avait alors renoncé en raison des circonstances, a été ensuite reprise et a définitivement abouti en 1941. De sorte que Poliet-Chausson-Maroc, avec le produit de cette vente, a pu nous restituer à titre de règlement définitif, une partie importante des sommes qu'il nous devait. Le résultat de cette opération ne se trouvera inscrit que dans le bilan de l'année 1941 ; néanmoins, nous avons jugé utile de vous en faire part dès maintenant.

Enfin, la Compagnie Industrielle des Ciments qui nous était également redevable d'avances importantes — d'ailleurs amorties dans une forte proportion à notre bilan — a pu, en 1940, par suite de la réalisation d'une partie de son portefeuille, nous rembourser elle aussi des sommes appréciables.

Vous remarquerez également une déflation importante du compte d'ordre qui n'apparaît plus à votre bilan que pour une somme de 5.100.000 francs.

\*  
\* \* \*

Le bilan que nous vous soumettons appelle les remarques suivantes :

Le poste « Immobilisations » se trouve accru, en 1940, d'environ 10 millions principalement par le fait des premières dépenses afférentes au four de Gargenville, mais, par suite des amortissements effectués au titre de l'année 1940, le solde des « Immobilisations » apparaît pour un montant inférieur d'environ 4 millions au chiffre de l'année précédente.

Le poste « Débiteurs divers » accuse une diminution d'environ 8 millions.

Le poste « Portefeuille et Effets à recevoir » marque une augmentation d'environ 9 millions et le poste « Caisse et Banquiers » une augmentation de plus de 15 millions.

L'examen de ces quelques chiffres met en lumière les résultats obtenus au cours de l'exercice 1940 puisqu'en contrepartie des augmentations signalées ci-dessus, on ne relève qu'une diminution de 5 millions environ sur le poste « Marchandises, Matières premières » et une augmentation d'un peu plus de 3 millions sur le poste « Créditeurs divers ».

Le compte de Profits et Pertes, si l'on fait abstraction des dépenses exceptionnelles dues à la guerre, fait ressortir un bénéfice brut d'exploitation de 20 millions, que l'on peut considérer comme satisfaisant eu égard aux circonstances qui ont marqué l'année 1940. Au cours de cette année, en effet, le coût de nos approvisionnements, notamment pour le charbon et les sacs papier, a subi des majorations compensées en partie seulement et toujours avec un certain retard, par les augmentations des prix de vente qui étaient autorisées par les Pouvoirs publics. Ce n'est donc que grâce à la continuation de l'effort technique et commercial de notre Société et à une vigilance constante apportée dans la compression de tous les éléments des prix de revient que les résultats d'exploitation ont pu être maintenus à un niveau honorable.

Sur les résultats de 1940 nous avons imputé des amortissements industriels à concurrence de 16.331.447 fr. 85. Nous avons affecté en outre aux « Provisions pour Renouvellement du matériel » (décret du 13 février 1939) une somme complémentaire de 2.059.435 fr. 20, de sorte qu'en tenant compte de la provision analogue faite au bilan de 1939, ces provisions s'élèveront fin 1940, à un total de 8.217.963 fr. 74.

Nous n'avons pas eu à apporter de modifications dans l'évaluation de notre inventaire au 31 décembre 1940, celui-ci, comme les précédents, ayant été établi en conformité du décret du 30 janvier 1941.

En raison des circonstances, nous n'avons pas jugé opportun de constituer cette année la provision pour renouvellement des stocks autorisés par le même décret. Cette question sera examinée à nouveau lors de l'établissement du bilan de 1941.

Dans ces conditions, le bénéfice net ressort à 7 millions 001.176 fr. 35, ce qui, compte tenu du report des exercices précédents, permet, après affectation de 350.058 fr. 80 à la réserve légale, la distribution du dividende statutaire de 6 % et laisse un report à nouveau de 1.088.058 fr. 70.

En résumé, nous vous avons exposé les difficultés essentielles que nous avons rencontrées au cours de cet exercice, du fait de la guerre et des conséquences des événements tragiques de 1940. En dépit de ces difficultés, les résultats que nous vous présentons sont, dans leur ensemble, réconfortants et nous permettent de présager heureusement de l'avenir quand les conditions d'exploitation auront pu redevenir plus normales. Ces résultats sont dus, nous vous l'avons dit, à la continuation de nos efforts dans le sens des améliorations techniques et dans le sens des économies. Ils sont dus aussi, et nous ne devons pas l'oublier, au zèle et au dévouement de tout notre personnel auquel nous tenons à rendre hommage.

\*  
\* \* \*

La composition du conseil d'administration a été l'objet depuis la dernière assemblée, d'assez nombreuses modifications.

M. Daniel Serruys, qui avait repris, au mois d'avril 1940, ses fonctions d'administrateur et de président, a été amené, au mois de novembre 1940, par suite des nouvelles dispositions légales, à abandonner la présidence de nos établissements, tout en restant administrateur. Le conseil, voulant témoigner sa reconnaissance des services rendus par M. Daniel Serruys à la société, lui a conféré le titre de président d'honneur.

Les fonctions de président et de directeur général ont été, dès lors, confiées à M. Henri Chausson, fils du fondateur de la Société, qui remplissait déjà depuis près de quinze ans les fonctions d'administrateur directeur puis d'administrateur délégué. Il était, en outre, depuis 1932 vice-président du Conseil.

MM. Guy Marlio, Guillaume de Tarde, Jean Maroger et Jacques Aguillon ont donné leur démission d'administrateur, soit pour des raisons personnelles, soit pour satisfaire aux prescriptions légales. Le conseil a désigné, pour les remplacer : MM. René Aumas, Raoul Kern, Jacques Ballot et la Société Métallurgique et de Transports. Il vous propose de ratifier ces quatre nominations.

D'autre part, les mandats de MM. Henri Chausson, Pierre Gillet et Max Serruys viennent cette année à expiration. Ces administrateurs sortants sont rééligibles et se présentent à vos suffrages.

Vous aurez également à désigner pour une période de trois années des commissaires aux comptes.

En même temps que le rapport général de votre commissaire aux comptes, vous aurez à approuver le rapport spécial qu'il a établi en conformité de l'article 4 du décret du 8 août 1935, quant aux opérations visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations, et de donner aux membres de votre conseil d'administration les autorisations prévues à ladite loi pour les opérations de même nature à conclure au cours de l'année 1941.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
ÉTABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON  
(*Le Temps*, 30 juin 1942)

L'assemblée ordinaire tenue le 18 juin sous la présidence de M. Henri Chausson, président, directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1941 qui se traduisent par un bénéfice net de 9.715.433 francs contre 7.001.176 en 1940. Cette somme s'entend après affectation d'un montant total de 38.972.682 francs aux amortissements industriels et à la provision pour renouvellement des stocks, - après constitution d'un fonds d'assurance incendie et d'un fonds d'assurance risques de guerre s'élevant ensemble à 2.897.471 francs et après amortissement de certaines dépenses exceptionnelles telles que les frais de prorogation de la société.

Le solde disponible s'établit à 10.803.491 francs contre 8.938.117 francs l'an dernier.

L'assemblée a voté la répartition d'un dividende de 30 francs brut, payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet, à raison de 21 francs net pour les titres nominatifs et de 15 fr. 91 pour les titres au porteur.

Dans son rapport le conseil d'administration indique que les plus grands efforts ont continué à porter sur les perfectionnements techniques et la modernisation de l'outillage, moyen le plus efficace d'assurer dans les meilleures conditions l'avenir de la société.

Bien que l'année 1941 ait souffert des rigueurs du contingentement des matières premières et en particulier du charbon, la production a été dans l'ensemble à peu près égale à celle de l'année 1939.

L'apurement des engagements relatifs aux filiales s'étant achevé favorablement en 1941, il n'existe plus aucune espèce d'engagement financier les concernant.

Au bilan les immobilisations sont en augmentation modérée à 406.414.204 francs contre 385.615.764 en 1940. Les amortissements s'élèvent à 267.569.110 francs contre 236.357.537 ; la dette obligataire à 85.873.500 francs contre 90.413.000. Enfin, l'actif disponible est inscrit pour 57.746.794, francs contre 52.341.882, alors que les créateurs sont sans changement appréciable.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Georges Levet <sup>7</sup> comme administrateur.

---

POLIET ET CHAUSSON  
[Desfossés 1956/1555]

S.A., 7 juin 1901.

Gillet (Pierre)(ép. Marg. Deval puis Cath. Camus)[x /oo][BPPB], 1555 (pdg Poliet), 1582 (Docks Fouquet), 1598 (Soliditit frs).

Kern (Raoul)[oo/xo](fils d'une Fruhinsholz. Ép. Marcelle Chausson), 1555 (v.-pdg Poliet), 1619 (Éts Susset).

Aumas (René)[ /x o], 810 (Huanchaca), 1555 (Poliet), 1831 (SAFIC).

Bricard (Louis)(ing. civil mines)[BPPB], 672 (Omnium frs pétroles), 1033 (Bull), 1226 (Fse radio-élec.), 1303 (CSEE), 1311 (Énergie élect. Maroc), 1435 (Pierrefitte), 1555 (Poliet), 2178 (CENPA).

Haelling (G.[ %]), 1555 (Poliet).

Laurent-Atthalin (François)(fils d'André)[BPPB], 1343 (dga CGIFE), 1555 (Poliet), 2231 (SN Pathé-Cinéma).

---

<sup>7</sup> Georges Henri Levet (Paris XVIII<sup>e</sup>, 4 février 1900-Paris VI<sup>e</sup>, 26 juillet 1948) : administrateur délégué des Usines Chausson, administrateur de la Banque de l'union parisienne (jan. 1939) et de la Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai. Chevalier de la Légion d'honneur (JORF, 27 février 1938, p. 2372).

Lehideux (François)\*[ép. Renault], 855 (pdg Commentry-Oissel), 1555 (Poliet & Chausson).  
 Peyrecave de Lamarque (René de)[xx/oo][DG Renault (GM2), [Cie frse du Gabon](#), [Cie frse du Cameroun](#)], 116 (CIAL), 1031 (Jaeger) 1041 (Brandt), 1555 (Poliet).  
 Roche (Émile)[x/xx], 1452 (Boussois), 1555 (Poliet), 1617 (DTP).  
 Sassier (Émile)[CDC][^/x][anc. [préfet des Deux-Sèvres](#)], 257 (Cie foncière de France), 265 (Immeubles de France), 423 (SITA), 1555 (Poliet).  
 Serruys (Max)[1905-1986][fils de Daniel Serruys, de chez Lazard, ancien président][ingénieur ECP, Dr ès sciences. Adm. Poliet depuis 1940], 1555 (Poliet).

Delaume (Robert), dga.

USINES À CHAUX ET CIMENTS : Beaumont-sur-Oise, Beffes, Cantin, Gargenville, Lormont, Pagny, Urrugne.

USINES À PLÂTRES : Argenteuil, Livry, Vaujours, Gournay-sur-Marne, Noisy-le-Sec.

PARTICIPATIONS : Docks Fouquet, Docks de l'Oise, etc.

CAPITAL SOCIAL : 3.540 millions de fr., divisé en 708.000 actions de 5.000 fr.

À l'origine, 850.000 francs porté en 1908 à un million. En novembre 1916, à 4 millions, puis à 7.500.000 francs en août 1917; à 8.750.000 francs en novembre 1917, pour l'absorption des Chaux et Ciments hydrauliques de Beffes ; à 9.250.000 fr. en février 1919 pour l'absorption de la Cie des fours à chaux de la gare de Beffes ; à 15 millions en octobre 1919 pour l'absorption de la Société des Ciments Portland de l'Est ; à 18 millions à la même époque pour l'absorption des Plâtrières réunies du bassin de Paris ; à 20 millions en mai 1920 et en mars 1922 à 25 millions ; en mai 1924 à 30 millions ; en mars 1926 à 40 millions ; en avril 1927 à 65 millions, par la création de 50.000 actions, sur lesquelles 4.000 remises en représentation d'apports à la Société des Ciments des Flandres ; à 80 millions en juillet 1929, par la création de 30.000 actions émises à 2.000 fr. ; en mai 1930 à 100 millions par la création de 40.000 actions nouvelles d'apports ; en février et mars 1933 à 125 millions par l'émission à 565 fr. de 50.000 actions nouvelles (1 nouvelle pour 4 anciennes). Porté en 129.100.000 francs en mars 1944 par la création de 8.200 actions d'apport attribuées aux anciens Établissements Rougeault et à la Société Pihouée Fils et Cie. Ramené en 1946 à 129.086.000 fr. par réduction du nominal des actions de 500 à 475 fr. et la création de 13.560 actions nouvelles en règlement de l'impôt de solidarité nationale. Porté ensuite à 258.172.000 francs par l'émission à 750 fr. de 271.760 actions nouvelles de 475 fr. (1 nouv. pour 1 anc.). Porté en 1947 : 1° à 278.169.600 fr. par incorporation de réserves et création de 42.100 actions de 475 fr. attribuées aux parts à raison de 20 actions pour 1 part en échange de celles-ci ; 2° porté ensuite à 556.339.000 fr. par incorporation de réserves et création de 595.620 actions nouvelles de 475 fr. attribuées gratuitement une pour une. Porté en 1948 à 1.121 millions par l'émission à 650 fr. de 1.188.760 actions nouvelles de 475 fr. Porté en 1950 à 1.681.500.000 fr. par l'émission à 550 fr. de 1.180.000 actions de 475 fr. (1 nouvelle pour 2 anciennes), jouissance : 1<sup>er</sup> janvier 1950, puis à 1.770 millions par élévation du nominal de 475 à 500 fr. Titres regroupés à partir du 6 août 1951 en actions de 2.500 fr. Porté en 1954 à 6 3.540 millions par émission à 6.000 fr. de 354.000 actions de 5.000 fr. (1 de 5.000 pour 2 de 2.500 fr.). Titres regroupés en actions de 5.000 fr. (1 de 5.000 pour 2 de 2.500 fr.). Titres regroupés en actions de 5.000 fr. depuis le 13 septembre 1954.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1945	—	—
1946	16.877	—
1947	2.255	16.690
1948	158.315	149.860
1949	163.512	149.860
1950	237.039	224.200
1951	259.799	240.540
1952	263.434	240.966
1953	254.610	240.908

1954	408.227	387.779
------	---------	---------

1960 : Pierre PELTIER, p.-d.g.

1968 : Monteilhet, pdt.

1970 : création de Point P (unification des enseignes de distribution).

Poliet et Chausson  
exercice 1971  
(*Entreprise*, 14 juillet 1972)

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 29 juin, sous la présidence de M. Louis Monteilhet, président-directeur général ; elle a approuvé les comptes de l'exercice 1971 qui font apparaître un bénéfice net comptable de 5.706.000 F. Les plus-values nettes, réalisées à l'occasion des opérations d'apports et s'élevant à 35 497 000 F, ont été affectées en totalité à la provision pour fluctuation de la valeur du portefeuille titres.

L'assemblée a fixé le dividende global à 6,75 F, soit 4,50 F de dividende net distribué, et 2,25 F d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal). Ce dividende, en augmentation de 32 % sur celui de l'exercice précédent, est mis en paiement depuis le 10 juillet.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. le vicomte de Ribes [Rivaud] et renouvelé le mandat d'administrateur de M. Paul Lambert.

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ont approuvé deux opérations.

La première concerne l'absorption par Poliet & Chausson de la Compagnie Richer\* dont les actionnaires recevront trois actions Poliet & Chausson pour une action de la Compagnie Richer. Les actions de la Compagnie Richer seront échangées coupon relatif à l'exercice 1971 détaché, et les actions nouvelles de Poliet & Chausson seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1972.

La seconde opération concerne l'apport de 80 % environ des titres de la Société des Ciments de Biache. Les actions nouvelles de Poliet & Chausson, créées en rémunération de cet apport, auront jouissance à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1973.

En conséquence, le capital de la société est augmenté de 24.099.500 F, passant ainsi de 60.950.500 F à 85.050.000 F, et il a été créé des primes de fusion et d'apport pour un total de 62.991.637,13 F. Les fonds propres de la société ont ainsi progressé de 87.091.137,13 F.

Dans son allocution, le président Monteilhet a annoncé de bons résultats pour l'exercice en cours et la possibilité de distribuer un dividende encore majoré au titre de l'exercice 1972.

---

Ciments français\* : 23 % pour Poliet et Chausson  
(*Entreprise*, 27 octobre 1972)

En cédant 8 % des actions qu'il détenait dans les Ciments français, le groupe Rivaud\* permet à Poliet et Chausson d'en devenir le principal actionnaire avec 23 % du capital. L'opération se réalisant par échange d'actions, Rivaud\*, pour sa part, se retrouve avec 11% du capital de Poliet dont l'OPFI-Paribas est le premier actionnaire avec 28 %. Parallèlement, Poliet poursuit ses négociations avec Lambert Frères dans le domaine du négoce des matériaux et du plâtre. Si les pourparlers aboutissent à un

accord, Poliet serait à l'origine de la constitution d'un vaste ensemble qui se poserait en concurrent direct du groupe Lafarge. La restructuration des ciments se poursuit.

---

1974 : Jean-Pierre Fontaine, pdg.

---

#### POLIET

Le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1977. Le bénéfice en revenu est de 25,5 millions contre 18,9 millions en 1976 et le solde des opérations en capital est de 2,3 millions contre 6,8 millions.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 juin, la distribution d'un dividende de F.10,00 avant avoir fiscal, contre F 9,04 pour l'exercice 1976.

Le montant total réparti aux actionnaires sera de F. 21,638 millions contre 17,275 millions en 1976, étant observé :

— que ce montant comprend une somme de 879.060 F qui avait été reportée à nouveau lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 1976 afin de tenir compte des recommandations gouvernementales en matière de limitation des dividendes ;

— que le nombre d'actions, avec jouissance du 1er janvier 1977, constituant le capital de la Société est passé, à la suite de l'absorption des DOCKS FOUQUET et de la SOCIÉTÉ ANONYME DE MATÉRIEL DE CONSTRUCTION [SAMC], de 1.911.000 à 2.163.820 actions.

Les comptes consolidés du Groupe seront soumis à un conseil d'administration qui se réunira au mois de mai.

---

#### POLIET-ET-CHAUSSON

(Allard, Beaud, Bellon, Lévy, Liénart, *Dictionnaire des groupes industriels et financiers*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 49)

- Deuxième cimentier français ; premier négociant de matériaux de construction.
- Appartient au groupe financier PARIBAS.

millions F	
Capitaux propres	493
Chiffre d'affaires	2.155
Valeur ajoutée*	700
Cash flow*	116
Nombre de sociétés	101
— dont en France	93
— dont à l'étranger	8
Nombre de salariés	6.130

\* Estimation.

1. Crées en 1901, les établissements Poliet-et-Chausson produisaient, en 1915, 100.000 tonnes de ciment et de chaux dans deux usines en location ; en 1930, ils réalisent dans 35 usines une production 20 fois supérieure et plus diversifiée (divers types de ciments, plâtres, briques...). Passé sous l'emprise de PARIBAS, le groupe Poliet-et-Chausson se renforce par une politique de prises de participations et de contrôle,

notamment celui des Ciments français (un des grands du ciment en France, qui s'est développé à partir d'une usine créée à Boulogne-sur-Mer vers 1850 par Dupont et Marle).

2. Contrôlé à 33 % par PARIBAS, ce lien étant renforcé par des liaisons personnelles (J.-P. Fontaine à la fois PDG de Poliet-et-Chausson et directeur de la BPPB, mais aussi M. Hannotin, G. Eskenazi, Y. Coudry, M. Jaugey, F. Laurent-Atthalin), Poliet-et-Chausson fait partie du groupe financier PARIBAS à qui il donne un solide point d'appui industriel pour ses activités de construction et de travaux publics. Les autres influences susceptibles de s'exercer à travers des liens financiers ou personnels (SUEZ, groupe RIVAUD) ne sont pas de nature à limiter le contrôle exercé par Paribas qui a pu, par exemple, en 1968, changer l'ensemble de l'état-major de Poliet-et-Chausson.

3. Transformée en simple holding en 1971, la société mère, Poliet-et-Chausson, contrôle les activités dans le ciment et le béton, principalement à travers les Ciments Français et la Sadeci, dont de nombreuses sous-filiales sont communes avec d'autres cimentiers et notamment LAFARGE. Il contrôle un certain nombre d'autres sociétés productrices de matériaux pour les BTP et de nombreuses sociétés spécialisées dans le commerce des matériaux.

4. La production et la commercialisation des ciments et béton demeurent l'activité principale (71 % du chiffre d'affaires) ; les autres activités se répartissent entre les matériels de BTP (12 %), les plâtres et gypse (5 %), les colles et enduits (6 %) et les menuiseries industrielles (5 %). Pour donner un ordre de grandeur, Poliet-et-Chausson a vendu en 1975 plus de 10 millions de tonnes de ciment et 500.000 tonnes de plâtre.

5. L'internationalisation est faible : en Europe (Luxembourg, Sarre, GB) et en Afrique du Nord (Maroc).

6. Avec plusieurs dizaines d'usines de ciment, plus de 100 centrales de béton, près de 200 points de vente, Poliet-et-Chausson est présent sur tout le territoire français. Son réseau de distribution semble particulièrement dense dans la moitié de la France située au nord-ouest de la ligne Bordeaux-Reims.

Poliet-et-Chausson, société mère ; capital social 95 millions F ; 45 salariés ; 21 rue des Ardennes, 75019 Paris ; tél. 203.96.33.

---

POLIET  
(*Vie économique Poitou-Charentes*, n° 3, octobre 1985)

Paribas (27,09 %) :

Tout l'état-major a été changé par Paribas en 1968. Trois ans plus tard, en échange d'une participation dominante, Poliet a cédé ses cimenteries à la société des Ciments français et porté son effort sur la constitution d'un puissant réseau de distribution.

Ainsi, le réseau Point P et la chaîne de bricolage OBI représentent en 1983 les 3/4 du chiffres d'affaires (hors Ciments Français). Le quart restant provient du négoce de matériels pour le bâtiment et les travaux publics, Hitachi en particulier (réseau Equipco) ; des Menuiseries industrielles Lapeyre ; des mortiers industriels (Weber & Broutin) ; du gypse et du plâtre (Samc).

Malgré une baisse de sa participation d'environ dix points par rapport au début des années 1970, Paribas reste l'actionnaire dominant aux côtés du [groupe Rivaud](#) (10 %) et de la Caisse des dépôts (5,3 %).

Chiffre d'affaires 1983 : 7 MdF (+ 4,5%). Résultat : 105 MF. Effectif : env. 8.300 salariés.

q Le réseau Point P est bien structuré en Poitou-Charentes mais subit les effets de la crise du bâtiment et la concurrence, parfois sévère, de négocios locaux très accrocheurs.

Il est représenté par plusieurs filiales de Poliet :

— la COMAT (Centre-Ouest Matériaux) : siège à La Rochelle. Une succursale à Angoulême-L'Isle-d'Espagnac (fermée en 1984), les Matériaux charentais à Montendre (rachetés en 1972), les ex-Éts Godet à La Rochelle et Saintes, les ex-Éts Micheau à Niort, les ex-Éts Moreau à Poitiers-Sud (depuis 1972) et les Éts Disprobat de L'Isle-Jourdain (depuis 1981).

— la société Trouillard, originaire de Nantes, exploite un point de vente à Airvault et deux centres Rimbault-Trouillard à Thouars et (depuis 1983) à Bressuire.

q Par ailleurs, la chaîne OBI (Poliet+Casino+[groupe belge GB-Inno-BM](#)) a inauguré, en 1983, un magasin à La Rochelle (Z.I. de Périgny) et Poliet a racheté, en 1984, la société GME Sanitaire, dont un des magasins se trouve à Naintré (sud Châtellerault).

q Enfin, la société Weber et Broutin (Poliet : 94 %), spécialisée dans les enduits, crépis et mortiers industriels, possède une unité de production à Dissay, en bordure de voie ferrée Poitiers-Châtellerault.

---

Poliet

Lettre du PDG Jean-Pierre Fontaine aux actionnaires  
(*La Cote Desfossés*, 15 novembre 1983)

[...] Malgré cette situation, notre chiffre d'affaires consolidé augmentera en 1983 d'environ 6 %. Le niveau de notre bénéfice consolidé sera influencé par l'activité des derniers mois de l'année mais ce bénéfice sera inférieur à celui de 1982. Je rappelle qu'au cours de l'exercice précédent, notre bénéfice net consolidé avait été légèrement supérieur à trois fois le montant du dividende distribué. Dans la distribution des matériaux de construction, certaines de nos sociétés Point P sont implantées dans des régions où la diminution de l'activité en volume en 1983 a atteint 10 à 15 % ; les mesures prises pour faire face à ces importantes réductions d'activité pèsent sur les résultats de 1983. Les autres sociétés Point P ont pu s'adapter à l'évolution de leurs marchés dès 1982 et maintiendront leurs résultats à des niveaux voisins de ceux de l'année dernière. Un nouveau magasin de bricolage Obi\* a été inauguré en septembre à Carcassonne. Les menuiseries Lapeyre ont ouvert cette année des dépôts à Lille, Dijon, Reims ; de nouvelles ouvertures sont prévues en 1984 et dans les années ultérieures ; le développement de ventes qui en résultera permettra d'accroître la rentabilité des usines de production.

Les marchés des matériels de travaux publics et de bâtiment sont particulièrement déprimés. Après plusieurs exercices bénéficiaires, Equipco sera en perte en 1983. Les dispositions prises devraient permettre à cette filiale de retrouver l'équilibre de son exploitation dans la courant de 1984.

Dans le secteur des mortiers industriels, la société Weber et Broutin bénéficie comme prévu des mesures prises à la fin de l'année dernière.

La progression des vente de carreaux de plâtre continue et permet à la SAMC de compenser en partie les effets de la baisse des ventes de gypse et de plâtre.

La Société des Ciments français devrait connaître une légère progression de ses résultats consolidés, due notamment à l'amélioration de la situation de sa filiale américaine.

Nous avons donc conscience que le défi pour Poliet est de s'adapter à des marchés qui sont différents de ceux que nous avons connus au cours de ces dernières années. Ces marchés restent immenses. Notre groupe, même s'il occupe dans la plupart de ses secteurs d'activité une position de leader, conserve la possibilité de progresser. Toutes les mesures que nous prenons ont pour but de permettre aux profits du groupe Poliet de croître à nouveau.

Rapprochement dans le bricolage  
(*Les Échos*, 22 février 1984)

Les groupes Casino\*, **GB Inno\*** et Poliet ont l'intention de mettre en commun leurs compétences dans le domaine du bricolage, a annoncé un communiqué commun.

Poliet, premier négociant français de matériaux pour le bâtiment, va prendre une participation dans le capital de la Somabri, filiale bricolage du groupe de distribution Casino. Somabri va à son tour prendre une participation dans le capital d'**Obi, filiale de Poliet** spécialisée dans le bricolage.

Le groupe constitué par Somabri et Obi, dont les implantations géographiques en France sont complémentaires, devrait réaliser, grâce à ses 38 magasins (dont 12 franchisés), un chiffre d'affaires supérieur à 800 millions de francs en 1984.

Poliet et Chausson  
exercice 1983  
(*La Cote Desfossés*, 14 mai 1984)

Le groupe Poliet (matériaux de bricolage Points P, menuiseries Lapeyre, plâtre SAMC, Mortiers industriels, etc.) a souffert de la crise qui a sévi dans le bâtiment et les travaux publics en 1983, a indiqué vendredi M. Jean-Pierre Fontaine, P.-D. G. de la société.

Le bénéfice consolidé du groupe a abaissé de 26,7 % à 105 millions de F contre 143 millions en 1982. La part du groupe dans ce résultat s'élève à 88 millions de F. contre 128 millions un an plus tôt. La chiffre d'affaires consolidé a, toutefois, légèrement progressé, passant de 6,7 milliards à 7 milliards de F.

La branche distribution « Point P » et « Obi », bénéficiaire de 18 millions de F en 1982, a viré au rouge en 1983, accusant un déficit de 14 millions de F. Cette chute des résultats résulte notamment des importantes provisions (+ 45 %) que le groupe a dû constituer en raison des défaillances d'entreprises de BTP en fin d'année. Toutefois en raison des diverses mesures prises depuis 1982, la situation devrait s'améliorer dans ce secteur en 1984, a estimé M. Fontaine.

Equipco-Lambert, filiale spécialisée dans le matériel pour bâtiment et travaux publics, a été pénalisé par le **retrait en cours d'année de la carte de représentation des chargeurs sur pneus « Clark-Michigan »**. Cette représentation a été confiée à Richier qui vient de déposer son bilan. Pour remettre à flots Equipco-Lambert, les responsables de Poliet fondent leurs espoirs sur le **Japonais Hitachi** (cf. « *Cote Desfossés* » du 11 mai), **numéro un mondial de la pelle mécanique, qui pourrait prendre une participation de 49 % dans le capital d'Equipco-Lambert**. Poliet attend le « feu vert » des Pouvoirs publics pour conclure cette opération financière.

Equipco-Lambert a perdu en 1983, 15 millions de F contre un bénéfice de 4,2 millions en 1982.

Les menuiseries Lapeyre, également filiale du groupe, ont connu un sort plus heureux en 1983. Le bénéfice de cette société qui commercialise directement dans dix-huit dépôts ses produits fabriqués dans neuf usines, s'élève pour 1983 à 72 millions de F contre 64,5 millions un an plus tôt, soit une progression de 12 %.

Pour SAMC-Gypse et Plâtre, l'année n'a pas été trop mauvaise malgré une nouvelle baisse de 5 % de ses ventes en volume (à comparer aux deux dernières baisses annuelles consécutives de 9 % chacune). La société a dégagé un bénéfice de 10,1 millions de F au lieu de 9,6 millions en 1982.

— 1984 : fusion Somabri (Casino-GIB)-OBI (groupe POLIET).;

---

### *Le Monde*

POLIET. — Le résultat net pour 1984 atteint 43,7 milliards *[sic : millions]* de francs contre 44,5 milliards *[sic : millions]*. Le dividende net est maintenu à 2 F.

---

**[Leader en France, Poliet aborde désormais l'Europe]**  
*(Le Figaro, 6 février 1989)*

QUEL festival ! Poliet a joué sur tous les tableaux, l'an dernier, pour consolider ses positions en France et préparer ainsi sa carrière internationale. C'est la stratégie très clairement définie par son président, Jean-Pierre Germot : « Incontournable dans nos frontières, nous pouvons tourner nos regards vers l'Europe des matériaux de construction. »

C'est vrai pour les menuiseries Lapeyre du haut de leur piédestal de leader, dans la fabrication et la distribution de menuiseries industrielles. Lapeyre, « il n'y en a pas deux ! », dit la publicité : c'est, en effet, l'un des joyaux du groupe qui dégage une rentabilité voisine de 10 %. Ce réseau dispose d'une position exceptionnelle dans la vente diffuse de quelque cent mille articles (25 % du marché des fenêtres en bois, par exemple). Avec GME Sanitaire (articles sanitaires, carrelage et robinetterie), ses cinquante-cinq dépôts-vente se sont complétés de sept nouvelles unités en 1988 *dont une en Belgique*. Lapeyre va s'installer à Barcelone à la fin de cette année, premier maillon de son développement dans la péninsule ibérique.

Poliet a complété son dispositif. Deux rachats lui ont ouvert les marchés de la construction de bâtiments neufs de la réhabilitation des anciens. Celui de la Saferm\* en juillet 1988 (400 millions de chiffre d'affaires) s'est conjugué avec la prise de contrôle majoritaire des sociétés Cougnaud et Croisées et Profils, cette dernière cotée au second marché. Ayant acquis le numéro deux du secteur, Poliet vient, en janvier 1989, de reprendre dans son giron le numéro un, Gimm\*, dont les ventes sont supérieures à 600 millions.

L'ensemble menuiseries industrielles va ainsi passer d'un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 milliards en 1988 à 3,2 milliards en 1989. Fort de quinze usines au lieu de cinq, Poliet intègre par là même la production des produits en PVC avec quelque 15 % du marché. Première contribution au bénéfice du groupe, Lapeyre va d'autant plus briller à l'avenir que Poliet a acquis, au début de 1988, les 20 % d'intérêts minoritaires qui le séparent de son contrôle intégral : de 126,3 millions en 1987, Lapeyre pourrait rapporter à sa maison mère quelque deux cent vingt millions au titre de 1988, soit environ le tiers des profits consolidés.

Au travers de Point P, Poliet est aussi le plus grand distributeur européen de matériaux lourds de construction (12 % du marché français). Suivant la logique de complémentarité des métiers, ses dirigeants ont étendu ces compétences de généraliste à des cibles plus spécialisées. D'où la reprise, au cours de ces derniers mois, d'Huet et Lanoë\* dans la distribution de produits sanitaire-chauffage et celle de spécialistes des bois et dérivés, comme le Comptoir des bois à Marseille et SIO Chailloux\* sur la côte atlantique. Des arrivées sans tambour ni trompette mais qui, mises bout à bout, représentent un supplément d'activité de 750 millions.

Point P a été au centre de vastes mesures de restructuration depuis 1983, pour mettre ses agences à l'unisson des conjonctures régionales dans le bâtiment. Cela fait maintenant trois ans que les îlots de perte ont disparu. Adaptation et extension — on se souvient de l'entrée en son sein du département matériaux de la Scac en 1986 — permettent à ce pôle d'être devenu la troisième source de revenus de Poliet 125,2 millions en 1987 et, sans doute, 140 millions en 1988.

[Weber et Broutin]

Poliet est encore sur le haut du podium européen dans l'extraction de gypse avec la Samc (25 % du marché français). Le deuxième producteur national de silice industrielle, Bervialle, l'a rejoint au début de l'an dernier. Il renforce son poids dans les minéraux d'un potentiel de cinquante ans de réserves. Le tour d'horizon de la concurrence dans le plâtre, autre domaine de la Samc, a, en revanche, incité Poliet à ne pas se lancer dans les « planches », objets de l'attention de nombreux grands, pour se concentrer sur les carreaux de plâtre.

---

(*Le Figaro*, 9 mars 1991)

Nouvelle progression des valeurs du BTP et en particulier de Poliet dont le cours a gagné 43 francs à la séance de mercredi pour clôturer à 565 francs.

La société a porté sa participation de 75 % à 85 % dans la capital de Lambert Frères\*. Poliet disposait d'une option de vente de 10 % consentie par l'Omnium financier de Paris.

---

1992 : cession des Ciments français à Italcementi.

---

17 juin 1992

Modification des statuts de Poliet

L'assemblée générale a adopté la nouvelle forme de société à conseil de surveillance et à directoire. Le conseil de surveillance est composé des anciens membres du conseil d'administration, à l'exception de MM. Jean-Gérard Claudon et Jacques Viriot nommés membres du directoire. La présidence du conseil de surveillance est confiée à M. Jean-Pierre Germot et la vice-présidence à M. Gilles Cosson. Les autres membres sont MM. Pierre Conso, Jean-Pierre Fontaine, Louis Lesne, Pierre Martinaud, le comte de Ribes et les Mines de Kali Sainte-Thérèse représentées par Monsieur Robert Gallois-Montbrun [ / o ]. Le conseil de surveillance a nommé M. Jean-Gérard Claudon président du directoire et MM. Jacques Viriot, Patrick Gay et Jean-Marie Laurent membres du directoire.

---

(*Les Échos*, 4 février 1994)

[...] Pour l'heure, le groupe a déjà profité de la bonne tenue des marchés en céder au cours des premières semaines de cette année 12 % de Poliet pour environ 1,5 milliard de francs et près de 8 % de Ciments français pour 1 milliard, ramenant sa participation dans ces deux groupes à 57 % et près de 30 %. « Il ne s'agit pas d'un revirement d'opinion à l'égard de ces deux sociétés », précise Michel François-Poncet, le président du conseil de surveillance de Paribas, mais de la vie normale du portefeuille. André Lévy-Lang précise, à cet égard, que « malgré les hauts et les bas de ces dernières années » la double OPE lancée au printemps 1991 sur Poliet et Ciments français a été une bonne opération pour les actionnaires de Paribas. « Alors que l'action Paribas valait 403 francs à l'époque, les actifs et les liquidités qui correspondent à l'émission d'action de 1991 représentent aujourd'hui 624 francs par titre. »

---

Paribas fera valser Poliet en quatre temps d'ici l'an 2000

Saint-Gobain\* rachète l'établissement pour 15 milliards.

par Renaud LECADRE et Nathalie RAULIN

(*Libération*, 8 mai 1996)

Un deal comme la Bourse aimeraient en voir plus souvent. Saint-Gobain (+1,81 % hier) va racheter Poliet (+5,15 %) à Paribas (+3,06 %). « Je n'ai jamais vu ça, s'esbaudit un analyste financier. D'habitude, la Bourse désigne toujours un gagnant et un perdant. »

Paribas est content. Récemment, Saint-Gobain est venu lui proposer un bon prix pour Poliet (15 milliards pour 100 % du capital). Saint-Gobain est content aussi. Paribas a bien voulu étaler le paiement : 4,7 % du capital tout de suite (pour 760 millions), 20 % en 1997, 20 % en 1998, 10 % en 1999. Pour le solde du capital aux mains du public (43,4 %), Saint-Gobain va rapidement proposer de le racheter au prix convenu avec Paribas (555 francs). Soit 6,6 milliards à débourser pour prendre le contrôle du management.

Chez Poliet, on trouve tout pour la maison. De la menuiserie (Lapeyre), des fenêtres (K par K), des serrures (Vachette), du mortier (Weber & Broutin), du plâtre et du ciment (Point P), des sanitaires (GME). Saint-Gobain fabrique le pare-brise d'une voiture sur deux en Europe, isole une maison sur trois aux États-Unis. Et voilà la synergie. Toutefois, les deux groupes sont de taille inégale : 70,2 milliards de chiffre d'affaires pour Saint-Gobain, 22,6 pour Poliet. Paribas refuse d'y voir un pur deal financier. « Saint-Gobain est le partenaire industriel idéal pour que Poliet accède à l'international », assure Amaury-Daniel de Sèze, responsable du pôle industriel de Paribas. Le groupe est pourtant en quête d'argent frais. Sa récente OPA sur la Navigation mixte va lui coûter 9 milliards. Et ses comptes 1995 se sont soldés par un trou de 4 milliards. Paribas a ainsi lancé hier un emprunt obligataire de 4 milliards. Car, si la vente de Poliet est censée boucler son programme de cessions (15,6 % d'*Audiofina\** [à Albert Frère], 100 % de la Banque ottomane, 59 % d'Axime), les délais de paiement accordés à Saint-Gobain vont freiner les rentrées de cash.

Pourquoi un tel échéancier ? Parce que Paribas, pour des raisons fiscales, est obligé de conserver la majorité du capital jusqu'en novembre 1997 : une condition posée par le fisc pour lui permettre d'absorber, en novembre 1992, la Financière Poliet, détentrice du cash de Poliet, engrangé après la revente de Ciments français. Paribas jure que cela n'a rien à voir. Mais marche sur des œufs : le fisc doit donner son feu vert à la vente de Poliet : et il a horreur des montages dont le but principal est d'éviter l'impôt.

Depuis toujours, les financiers adorent faire joujou avec le béton. La banque Lazard fut longtemps l'actionnaire de référence des Ciments Lambert, avant l'OPA lancée par

Poliet (1990). Axa, pour sa part, avait placé ses billes dans Ciments français, avant qu'ils ne soient rachetés par... Poliet. **Le groupe Rivaud (le plus ténébreux des conglomérats français) détient toujours 11 % de Poliet**, qu'il devrait céder avec plus-value à Saint-Gobain.

Paribas, enfin, aura gagné beaucoup d'argent dans la construction (3,7 milliards de plus-value sur Poliet). Mais que de soucis : cinq dirigeants maison mis en examen, dans l'affaire Ciments français, pour fausse information (une perte de 120 millions s'était muée en bénéfice de 401 millions). Saint-Gobain n'aura pas trop de mouron à se faire. En dépit des aléas de l'activité construction (qui dépend du moral des ménages), Poliet aligne méthodiquement les bénéfices (772 millions l'an dernier). Son président, Jean-Gérard Claudon, indiquait récemment du haut de son nuage : « L'immobilier ne peut pas ne pas repartir. »

---